

Quatrième bilan de situation, établi au 11 avril 2013

Élaboré à l'attention du Député de Paris et Maire du 11^{ème} arrondissement ;
du Maire de Paris ; de l'Adjoint au Maire de Paris, chargé de la qualité des services
publics municipaux, de l'accueil des usagers et du bureau des temps ; du
Commissaire de Police du 11^{ème} ; du Préfet de Police de Paris ;
des sénateurs René Vandierendonck et François Pillet

Sommaire

Synthèse en une page : notre diagnostic et notre plan d'action	3
1 - LE CONTEXTE DE CE QUATRIEME BILAN DE SITUATION	5
11 - L'annonce fin 2012 d'un projet d'ouverture d'une salle de café concert rue Saint-Maur déclenche la mobilisation générale des habitants contre l'inertie des pouvoirs publics	6
12 - En avril 2013, le Collectif présente son quatrième bilan de situation depuis 2011 : le constat est encore plus catastrophique que les précédents	6
13 - L'heure des vœux (pieux, par définition) est passée depuis longtemps...	7
14 - L'interrogation des riverains : d'où vient cette grande confiance de la Mairie du 11 ^{ème} envers un établissement dont les responsables sont précédés d'une redoutable réputation en matière de tapage nocturne et de nuisances diverses ?	8
2 - NOTRE DIAGNOSTIC	11
21 - En raison d'une gestion inappropriée du temps, la Mairie du 11 ^{ème} et la Ville de Paris sont responsables d'années de palabres inutiles, d'heures et d'heures de discussions pour pas grand-chose : une perte de temps et des engagements qui ne sont pas près de se concrétiser...	12
22 - La pose de sondes par Bruitparif a été rendue possible par un fort investissement collectif mais, faute d'un pilotage approprié, cette opération innovante débouche en fait sur une occasion totalement manquée	14
23 - Aujourd'hui, plus aucun doute: les Pierrots de la Nuit font partie du problème et certainement pas de la solution	15
24 - Il est temps de ne plus entretenir la confusion entre « communication », « prévention », « concertation » et « médiation »	20

25 - Les autorités publiques n'assument pas leurs responsabilités de « maître des lieux » : sans présence institutionnelle visible et faute de contrôles réguliers, une zone de non-droit permanente s'est instaurée au vu et au su de tout le monde	24
26 - Et pourtant, lorsqu'un « maître des lieux » rappelle sa présence dans notre quartier, son intervention est rapidement efficace...	27
27 - Alcool, bruit, sommeil : un cocktail en forme de désastre sanitaire mais qui ne fait pas le poids par rapport à la « liberté du commerce »...	30
3 - NOTRE PLAN D'ACTION	39
31 - Pour faire respecter le droit à la tranquillité des habitants, les pouvoirs publics doivent renoncer aux alibis qu'ils invoquent rituellement pour justifier leur consternante impuissance	40
32 - « Prévention situationnelle » : mode d'emploi. Les solutions attendues par les habitants sont simples, efficaces et rapides à mettre en œuvre	42
33 - Les leviers du changement, deux acteurs publics : l'Obvp, la Semaest	47
34 - Changer pour une méthode plus efficace, respecter un rythme à la hauteur des enjeux, identifier un interlocuteur responsable au sein de la Mairie du 11 ^{ème}	52
35 - Pour retrouver leur qualité de vie, les riverains lancent un appel à l'aide à d'autres acteurs institutionnels (Défenseur des droits ; Procureur de la République de Paris ; Ministères de la Justice, de l'Intérieur, du développement durable et de l'énergie, des Affaires sociales et de la Santé ; Sénateurs Vandierendonck et Pillet)	53
4 - ANNEXES	55
Annexe 1 - Quelques traces du Gibus sur l'internet	56
Annexe 2 - Liste des problèmes liés à la mono-activité de l'alcool et pistes de solution (novembre 2012)	61
Annexe 3 - Carte du territoire couvert par le Collectif Riverains Jean-Pierre Timbaud	62

Synthèse en une page : notre diagnostic et notre plan d'action

Les habitants des rues du Village Timbaud ont fait le choix réfléchi d'une vie de quartier animée mais tranquille, mélangée mais pacifique, joyeuse mais contenue. Les multiples nuisances liées à la mono-activité de l'alcool ont désormais complètement ravagé la qualité de leur vie collective.

Les nombreux efforts engagés depuis plusieurs années pour redresser la situation ont échoué. Le temps considérable passé en discussions avec la Mairie et le Commissariat du 11^{ème} n'a pas permis de mettre en œuvre des solutions pérennes. La concertation avec les gérants de bars du quartier ne se traduit toujours pas dans des résultats constants. Au contraire, la profonde dégradation de la situation a été confirmée par un organisme indépendant et spécialisé, Bruitparif.

De surcroît, un point de rupture vient d'être franchi avec l'annonce d'un projet d'installation d'une salle de concert dans un territoire déjà stigmatisé par la vocation « festive » à laquelle l'inaction des autorités publiques le condamne. La révolte des habitants du quartier est d'autant plus forte qu'ils ont depuis longtemps alerté les autorités municipales sur la nécessité de réagir avec une méthode et un calendrier adaptés aux enjeux. Ces avertissements n'ont pas été entendus. Et la situation n'est plus contrôlée aujourd'hui.

En conséquence, les riverains du Collectif Riverains Jean-Pierre Timbaud informent les autorités publiques qu'ils cessent de cautionner la fiction de concertation menée actuellement sous l'égide de la Mairie du 11^{ème}. Le temps des faux-semblants est désormais révolu. Les riverains rejettent avec la plus grande fermeté les registres de la « médiation », de la « culture et du patrimoine », des « arts de la rue », pour traiter le cauchemar qu'on leur fait vivre. Les Pierrots de la Nuit sont donc invités à expérimenter leurs inventives prestations en dehors du Village Timbaud où leur présence n'est pas souhaitée.

Avec leur Quatrième Bilan de situation, les membres du Collectif présentent un diagnostic complet et actualisé de la situation. Des propositions précises sont formulées. Elles reposent sur une approche enfin professionnelle des graves problèmes rencontrés. Décrits en détail, les concepts et les outils de la « prévention situationnelle » constituent la base d'un projet pour lequel les riverains du Village Timbaud sont prêts à apporter leur contribution. Cependant, le succès de cette orientation dépendra largement de l'implication personnelle du Maire du 11^{ème} dont l'absence s'est trop fait sentir jusqu'à présent.

Parallèlement, l'intervention de la Semaest, réclamée depuis plusieurs années, est indispensable pour diversifier les activités commerciales du quartier et mettre un terme au monopole absolu de la vente d'alcool dans nos rues. Dans le même sens, les riverains du Village Timbaud lancent un appel à l'aide adressé à plusieurs acteurs institutionnels externes.

Enfin, les riverains réaffirment solennellement que le droit de vivre dans la tranquillité et la dignité n'est pas négociable.

1 - LE CONTEXTE DE CE QUATRIEME BILAN DE SITUATION

11 - L'annonce fin 2012 d'un projet d'ouverture d'une salle de café concert rue Saint-Maur déclenche la mobilisation générale des habitants contre l'inertie des pouvoirs publics

Fondé en 2009, le Collectif Riverains Jean-Pierre Timbaud est une association loi 1901 dont l'objet (article 2 des statuts) est de lutter contre le tapage diurne et nocturne, contre la saleté, l'insalubrité et l'insécurité, dans la rue Jean-Pierre Timbaud et toutes les rues voisines du 11^{ème} arrondissement de Paris (rue Saint-Maur, rue des Trois Bornes, rue Édouard Lockroy, rue de Nemours, une partie de la rue Oberkampf. Voir la carte de ce territoire à la page 62). Les membres de l'Association n'habitent pas ces rues par hasard : ils ont fait le choix réfléchi d'une vie de quartier particulière, *animée* mais *tranquille*, *mélangée* mais *pacifique*, *joyeuse* mais *contenue*. Constatant que leur qualité de vie était ravagée par les nombreuses nuisances liées à l'explosion de la mono-activité de l'alcool, ils ont décidé de s'unir pour développer toutes les actions qui leur permettraient un retour durable à la *tranquillité* et à la *dignité*.

Le Collectif ne défend évidemment aucune orientation partisane. Ses membres s'interdisent d'évoquer leurs options personnelles. S'ils ont récemment entrepris de contacter les partis politiques représentés dans le 11^{ème} arrondissement, c'est parce que les nouveaux développements de l'actualité du quartier leur font craindre *le pire du pire* pour le peu de qualité de vie qui leur reste. Malgré les trois premiers bilans de situation établis par le Collectif à son intention, la Mairie du 11^{ème} n'a manifestement pas pris la mesure de la catastrophe annoncée par le projet d'ouverture d'une salle de café concert dans un quartier déjà saturé de bars, caves à vins et autres « lieux festifs ». Dès lors, le Collectif a engagé des contacts pour mieux faire entendre l'exaspération des riverains. Les premières rencontres avec divers élus se sont concrétisées dans un vœu formulé le 4 février dernier en Conseil d'arrondissement par un parti de l'opposition municipale.

12 - En avril 2013, le Collectif présente son quatrième bilan de situation depuis 2011 : le constat est encore plus catastrophique que les précédents

À la suite de cette séance du Conseil d'arrondissement du 4 février, la Mairie du 11^{ème} a transmis plusieurs courriels au Collectif Riverains Jean-Pierre Timbaud. Ces messages contenaient la copie de différents documents :

- A) Une intervention prononcée par Stéphane Martinet en Conseil d'arrondissement du 4 février suite au vœu déposé par Madame Claude-Annick Tissot, Mme Thimonnier et M. Jack-Yves Bohbot, membres de l'opposition municipale, « à propos de l'installation d'un 'Gibus Café Oberkampf' au 127 de la rue Saint-Maur en plein cœur d'un quartier déjà saturé en établissements de nuits et de boissons »
- B) La proposition d'un vœu alternatif au vœu cité au paragraphe précédent. Ce vœu alternatif a été déposé en Séance du Conseil du 11^{ème} arrondissement du 4 février 2013 par Patrick Bloche, Philippe Ducloux, François Vauglin, Daniel Assouline, Stéphane Martinet, Claude-Annick Tissot, Jack-Yves Bohbot, Marie Auffret et les membres du Conseil du 11^{ème} arrondissement. Le vœu était relatif aux conditions de la future installation d'un café-concert au 127 rue Saint Maur dans le 11^{ème} arrondissement.
- C) Une intervention de Stéphane Martinet en Conseil de Paris des 11 au 12 février 2013 concernant le vœu précité.
- D) La réponse faite le 11 février 2013 par le directeur adjoint de cabinet du Préfet de police de Paris, Nicolas Lerner, au vœu cité ci-dessus (point B).

Conformément aux modalités de fonctionnement de l'association, le bureau du Collectif Riverains Jean-Pierre Timbaud a soumis aux adhérents de l'association l'ensemble de ces documents pour information et demande d'avis. La présente Note synthétise les commentaires enregistrés à l'occasion des échanges.

Elle prend également en compte les observations des nombreuses personnes qui ont demandé à adhérer au Collectif à la suite de l'annonce du projet du 127 rue Saint-Maur. La présente note constituera le Quatrième Bilan de situation élaboré par le Collectif (les trois premiers sont datés du 6 juin 2011, du 7 novembre 2011 et du 30 septembre 2012).

13 - L'heure des vœux (pieux, par définition) est passée depuis longtemps...

Le vœu précité de la majorité d'arrondissement est le fruit d'une initiative de son opposition. En effet, pour relayer les préoccupations des habitants du « Village Timbaud » en Conseil d'arrondissement du 11^{ème}, l'opposition municipale s'est appuyée sur la procédure institutionnelle dite du vœu (article L. 2511-12 alinéa 5 du Code général des collectivités territoriales). Les riverains ont compris qu'il s'agissait là du moyen le plus commode à utiliser par une minorité politique pour interpeller une majorité, en l'occurrence les responsables actuels de la Mairie du 11^{ème}.

En revanche, les riverains ne comprennent pas que la majorité au pouvoir se contente de reprendre à son compte un tel outil qui reste de l'ordre de l'incantation (vœu vient du latin *votum* « *vœu, promesse faite aux dieux, souhait, désir* »). Si l'on dit d'un vœu qu'il est « pieux » (du latin *pius* « *qui reconnaît et remplit ses devoirs envers les dieux, les parents, la patrie* »), c'est qu'en réalité il n'engage pas à grand-chose¹...

La surprise des riverains est d'autant plus vive que le vœu alternatif concocté par la majorité a délibérément gommé les aspects les plus contraignants du texte qui lui était soumis pour délibération. En effet, le vœu initial demandait notamment :

- « *aux services de la Ville de Paris et de la Préfecture de Police de prendre les mesures d'urgence pour empêcher l'installation du ' Gibus Café Oberkampf' dans le quartier Oberkampf - Saint-Maur. »*

Le texte de départ demandait également

- « *à la Préfecture de Police de mettre en place un dispositif nocturne dans ce quartier afin qu'il soit mis un terme de manière durable aux nuisances de toutes sortes que subissent les riverains ».*

Le vœu alternatif a considérablement perdu de sa vigueur puisqu'il se contente de demander

- « *au Préfet de Police de Paris 1) de s'assurer du respect par la S.A.S. 'TS Café Oberkampf' de la législation liée à la gestion de son établissement, notamment pour ce qui concerne les nuisances sonores à l'extérieur de son adresse ; 2) de renforcer, dans les meilleurs délais, les effectifs policiers nécessaires pour assurer la quiétude des riverains, nécessité qui se fait déjà sentir dans l'état actuel d'activités nocturnes de ces rues. » (C'est nous qui soulignons)*

¹ Cette signification du mot « vœu » au sens de « paroles en l'air » est bien attestée et reste tout à fait actuelle. Exemple du 4 mars 2013 : « En déplacement à Blois, le chef de l'État a réaffirmé haut et fort sa promesse d'« *inverser la courbe du chômage d'ici la fin de l'année* ». « *C'est difficile. Mais si c'était simple, ce ne serait pas un objectif, ce serait un vœu, une impression, une parole. Non, ce doit être une volonté* », a-t-il martelé. » ; cf. <http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/actu/0202619683620-chomage-pourquoi-hollande-s-accroche-a-sa-promesse-544023.php>

Difficile d'imaginer une incantation moins contraignante et plus angélique... Dans la suite de cette Note, nous aurons l'opportunité d'analyser de plus près ce qui reste dans ce vœu alternatif et, en fait, « décanté/filtré » : en premier lieu, ce que l'on peut anticiper du respect de la législation par les responsables du Gibus ; en second lieu, ce que nous savons au sujet des renforts de police demandés depuis des années dans notre quartier.

14 - L'interrogation des riverains : d'où vient cette grande confiance de la Mairie du 11^{ème} envers un établissement dont les responsables sont précédés d'une redoutable réputation en matière de tapage nocturne et de nuisances diverses ?

Par écrit ou à l'oral, les diverses réponses de Stéphane Martinet vont toutes dans le même sens : tout se passe comme si les responsables de la Mairie du 11^{ème} prenaient fait et cause pour un projet extravagant. Les riverains ont déjà exprimé leur perplexité devant le très grand sang-froid, et les aventureux paris sur l'avenir, exprimés par les responsables de la Mairie.

Les traces laissées sur l'internet par l'établissement qui souhaite s'implanter dans notre quartier ne sont pourtant pas rassurantes. Immédiatement disponibles (pas besoin de lancer une recherche sophistiquée), les informations alarmantes relevées par les riverains sur les réseaux sociaux n'ont curieusement fait l'objet d'aucun commentaire de la part nos interlocuteurs de la Mairie.

Probablement très occupés, les responsables de la Mairie du 11^{ème} n'ont pas eu le temps de cliquer au bon endroit, à moins qu'ils ne disposent plus de l'outil internet. Quoiqu'il en soit, et pour leur faire gagner du temps, nous leur proposons ci-après (à partir de la page 55) un *copier- coller* de quelques extraits de liens internet sur lesquels nous avons déjà attiré leur attention. Pour la suite de nos analyses, nous supposerons désormais que nos interlocuteurs de la Mairie auront pris connaissance des quelques contenus reproduits à la fin de cette Note de bilan.

<http://www.myspace.com/clubbingbitchyjose/blog/291705091> (« *le Gibus est frappé par une fermeture administrative. Raison officielle : les plaintes pour nuisances sonores* »)

http://fr-fr.facebook.com/permalink.php?story_fbid=264999463569767&id=195095473893500&comment_id=2555618&offset=0&total_comments=4

http://www.ciao.fr/Gibus_Paris_Avis_1402979

http://www.ciao.fr/Gibus_Paris_Avis_302481

http://www.ciao.fr/Gibus_Paris_Avis_82267

<http://www.qype.fr/place/106045-Le-Gibus-Paris>

http://www.tripadvisor.fr/ShowUserReviews-g187147-d245087-r132076113-Le_Gibus-Paris_Ile_de_France.html

<http://www.planeteparis.fr/Gibus/121426,Its-your-birthday-party.html>

Pour quelles raisons la Mairie du 11^{ème} ignore-t-elle ces signaux correspondant à des faits avérés. Par quel mystère peut-on tenir pour négligeables toutes ces informations facilement vérifiables ? Après lecture de ces témoignages, les formulations qu'utilise Stéphane Martinet pour présenter son vœu alternatif / décanté font sourire, voire franchement rire (jaune...) :

- « *Pour appuyer notre résolution à exercer une pression sur tout établissement entrant, je me suis rendu le lendemain même sur place pour visiter les locaux. J'ai réitéré mes conseils et mes pressions de façon à ce que M. Taieb ait bien conscience des obligations « morales » qui sont les siennes, etc. »*

Oups ! En effet, *Monsieur Gibus « Drinks and Rock'n'Roll »* (indications figurant sur le logo de l'établissement) et ses talentueux DJ animateurs de karaokés ont dû avoir très peur... En fait, les quelques informations rassemblées au sujet du Gibus donnent à penser que les responsables de cet établissement ne se sont pas toujours embarrassés « d'avoir conscience de leurs obligations morales » à l'égard de qui que ce soit... Certes, on peut changer de comportement et tout le monde a le droit à une deuxième chance. Mais s'il n'est pas dans nos intentions de dresser un procès d'intention à ce potentiel « établissement entrant », nous estimons avoir déjà payé un prix suffisamment élevé à ceux qui veulent « réveiller la nuit parisienne ». Nous avons gagné le droit de ne plus être totalement naïfs.

L'exposé des motifs de Stéphane Martinet évoque avec une touchante compassion

- *la « souffrance de nos concitoyens (provoquée par) la concentration d'établissements de débit de boisson rue Jean-Pierre Timbaud et rue Saint-Maur ».*

L'élu précise la source de cette « souffrance » (page 1)

- *« La concentration d'établissements de débit de boisson rue Jean-Pierre Timbaud et rue Saint Maur a pour conséquence un fond sonore quasi (« quasi ? ») permanent à partir de 19 heures et ce jusqu'à 2 heures 30 du matin, notamment les fins de semaine. Ce bruit provoque des nuisances dans l'espace public... jusque dans les appartements des riverains. Ces nuisances ont pour conséquence une mise à mal du repos pour des personnes qui ne partagent pas, enfin pas tous les jours, les modes de vie de ceux qui fréquentent les établissements. »*

Force est de penser que cette « souffrance de nos concitoyens » risque plutôt de redoubler si par malheur le Gibus devait concrétiser son projet de salle de café concert rue Saint-Maur... Des origines à nos jours, l'histoire du Gibus s'inscrit parmi les grandes épopées du *clubbing* (« du verbe *to club*, lui-même dérivé de *night-club*, qui désigne une boîte de nuit ; le *clubbing* est le fait de sortir en discothèque. Ses adeptes sont les *clubbers*. »).

Pour quelles raisons la Mairie du 11^{ème} s'obstine-t-elle à passer sous silence l'hypothèse plausible suivante ? Si *clubbing* il devait y avoir avec l'ouverture d'une succursale du Gibus dans le 11^{ème}, ses *clubbers* n'auraient probablement pas grand-chose à voir avec les adhérents de ces autres *clubs* anglais réputés pour le silence et le calme de leurs membres.

Dans l'exposé des motifs de son vœu aussi alternatif que décanté/filtré, Stéphane Martinet conclut (page 3) :

- *« Il reste que non seulement nous comprenons mais nous partageons la crainte des riverains que constitue l'arrivée d'un nouvel établissement dans ce quartier qui subit déjà une pression lourde et incessante et n'avait pas besoin d'un nouvel établissement. »*

Les riverains sont très sensibles à cette sympathique incantation. Ils auraient préféré que la Mairie s'engage un peu plus concrètement. Trois exemples précis.

- 1) Pourquoi la Mairie ne cherche-t-elle pas à vérifier plus sérieusement la légalité de l'installation d'un établissement de cette nature dans un périmètre extrêmement dense et dans lequel on trouve deux crèches à moins de cent mètres du lieu prévu ainsi que plusieurs écoles dans un rayon de deux cents mètres ? L'enthousiasme de nos interlocuteurs de la Mairie pour la sacro-sainte « liberté du commerce » et pour le « rock français » est tel qu'ils en oublient de se poser les questions les plus élémentaires, ou bien de nous dire qu'ils se les sont posées. Ont-

ils choisi de prendre le risque de sacrifier les droits fondamentaux des riverains sur l'autel d'un prétendu péril économique, qui reste à démontrer dans ce secteur ?

- 2) Pourquoi la Mairie, au lieu de se fier candidement aux déclarations du responsable du Gibus, ainsi qu'à ses bonnes intentions (aussi crédibles que les vœux municipaux...), n'a-t-elle pas pris fermement position contre la « demande de transfert »², plus que probable, d'une licence III ou IV ? Sachant qu'il ne pourrait pas vendre d'alcool dans ce quartier, le Gibus renoncerait peut-être à son projet malvenu. Et si la réglementation ne donne pas tous les leviers nécessaires, ne serait-il pas temps que la Mairie pense à la faire évoluer ? Nous reviendrons sur ce point (voir page 41).
- 3) Pourquoi la Mairie, au lieu de se contenter de rappeler le Gibus à des « obligations morales » qui ne mangent pas de pain ni ne consomment d'alcool, n'a-t-elle pas, d'ores et déjà, fait savoir que toute demande d'autorisation d'ouverture de nuit (demande qui ne saurait tarder), se heurterait à un refus ferme et définitif ? Le « business plan » d'un club obligé de renvoyer chez eux ses *clubbers* bien avant l'aube offrirait sans doute des perspectives moins lucratives qui amèneraient son responsable à chercher un autre territoire plus accueillant (sur une péniche navigant sur la Seine, par exemple, c'est plus tendance).

La passivité de la Mairie du 11^{ème} surprend pour une autre raison. La Mairie d'arrondissement est censée agir sous l'égide de la Mairie de Paris. Celle-ci n'ignore rien de la terrible situation de notre quartier. Organisateur des États Généraux de la Nuit à Paris, Mao Péninou, Adjoint au Maire de Paris, chargé entre autres attributions du bureau des temps, possède une connaissance approfondie de tous les dossiers concernant les difficultés liées à la vie nocturne dans les quartiers résidentiels de la capitale, et notamment dans le 11^{ème} arrondissement. Ce n'est certainement par hasard que Mao Péninou a décidé de consacrer au Village Timbaud près la moitié de la réunion du quatrième comité de suivi des États Généraux de la Nuit, qui s'est tenu le 17 décembre 2012 à l'Hôtel de Ville.

Or, à l'occasion de la préparation de ce quatrième comité de suivi, discutant de l'état de saturation de certains quartiers de Paris en matière d'activités festives, Mao Péninou a fait part de sa préoccupation concernant le quartier Oberkampf Jean-Pierre Timbaud : il a déclaré que « *la situation dans ce secteur (lui) semble en passe de devenir hors de contrôle par la police, la mairie et les établissements eux-mêmes* »³.

Pour quelles raisons la Mairie du 11^{ème} est-elle moins préoccupée que la Mairie de Paris ? Comment se fait-il qu'une Mairie d'arrondissement puisse agir en ignorant superbement les craintes légitimes exprimées par la Ville elle-même ?

² « **A noter** : A Paris où le nombre total des établissements de 2ème, 3ème et 4ème catégories dépasse la proportion d'un débit pour 450 habitants (article L. 3332-1), il n'y a plus d'ouverture de licences II, III ou IV. L'ouverture de nouveaux établissements vendant des boissons des 2ème, 3ème ou 4ème catégories ne peut donc s'envisager que par voie de translation de licences existantes, mises en vente par leur détenteur. Actuellement les licences de débits de boissons se négocient entre 3 000 et 15 000 €. » <http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Vos-demarches/Declarations-autorisations-et-habilitations/Droits-et-obligations-des-exploitants-de-debits-de-boissons-bars-restaurants-et-lieux-festifs-de-la-capitale/Exploitation-d-une-licence-de-debit-de-boissons-de-restaurant-et-de-vente-a-emporter>

³ <http://vivirelemarais.typepad.fr/blog/2012/12/mao-p%C3%A9ninou-nous-d%C3%A9clare-la-situation-est-devenue-hors-contr%C3%B4le-dans-le-secteur-oberkampfjean-pierre.html> 07 DÉCEMBRE 2012 : Mao Péninou déclare : « La situation est désormais hors de contrôle dans le secteur Oberkampf/Jean-Pierre Timbaud (XIe) »

2 - NOTRE DIAGNOSTIC

21 - En raison d'une gestion inappropriée du temps, la Mairie du 11^{ème} et la Ville de Paris sont responsables d'années de palabres inutiles, d'heures et d'heures de discussions pour pas grand-chose : une perte de temps et des engagements qui ne sont pas près de se concrétiser...

Le processus des « États Généraux de la Nuit Parisienne » lie l'action de la Ville à celle des Mairies d'arrondissements, comme en témoigne le fait que le « village Jean-Pierre Timbaud » soit cité comme un terrain d'expérimentation du processus voulu par la Ville pour réguler la Nuit à Paris afin d'en permettre le plein développement. Résultats : une compassion émue, des intentions charitables, des vœux pieux, et des engagements du Maire du 11^{ème} qui ne se concrétisent pas... Le journal municipal « *Le Onzième en mouvement* » est rempli de ces bonnes paroles qui se révèlent sans lendemain. En voici deux extraits récents (été 2012).

- « *La nuit nous appartient* » : Travail, repos, divertissement..., la nuit est à nous, à nous tous ! En faire coexister les usages est d'autant moins aisé que l'espace public est fréquenté. C'est pourquoi une prise de conscience collective reste indispensable pour respecter le sommeil des riverains ainsi d'ailleurs que pour prévenir les conduites à risque qui découlent parfois de cette activité festive. Et c'est bien là tout l'objet de la politique volontariste (sic !) de la Mairie du 11ème, menée, en lien étroit, avec l'ensemble des acteurs de la nuit. »
- « *Maîtriser la monoactivité* » : Créée en 2004 par la Ville de Paris pour lutter contre la monoactivité et la disparition du commerce de proximité, la mission « Vital Quartier », confiée à la SEMAEST, intervient sur 6 secteurs dans la Capitale. Dans le 11ème, si cette action a permis de contenir la monoactivité textile de gros et demi-gros dans le secteur Sedaine-Popincourt, la pression reste forte en ce qui concerne les activités de bars-restaurants notamment rues de la Roquette, Lappe Laval, Oberkampf, Saint-Maur et Jean-Pierre Timbaud. Ces commerces s'étendant désormais à des rues adjacentes réputées calmes, la majorité municipale du 11ème a voté le 12 mars dernier un vœu demandant à la Mairie de Paris de mandater la SEMAEST pour réaliser une étude de préfiguration visant à la création d'une nouvelle mission « Vital' Quartier » afin de réintroduire de la diversité commerciale dans les secteurs concernés. Si cette proposition était retenue, la SEMAEST pourrait se voir confier la mission de limiter l'implantation de débits de boissons, tout en stabilisant l'activité économique des établissements déjà présents. »

Encore (et déjà, en mars 2012) un « vœu »... Et si, par chance, « la proposition était retenue »... la SEMAEST pourrait, (si, là aussi, on avait de la chance...)... « se voir confier »... quoi ? ...une « étude de préfiguration »... Soyons réalistes : entre le démarrage de l'éventuelle « étude de préfiguration » et les premières actions visibles, il est raisonnable de prévoir quelque temps supplémentaire...

À ce rythme-là, Paris aura été rayé de la carte et nous ne serons plus là lorsque les conditions seront enfin réunies pour lutter contre la monoactivité de l'alcool dans le 11^{ème} arrondissement...

Dans l'exposé des motifs du vœu alternatif/décanté/filtré, Stéphane Martinet évoque (page 2) le « coup de semonce des riverains via un état des lieux sans concession » à l'automne 2012. L'élu oublie de dire que si ce coup de semonce s'adressait aux gérants de bars, il concernait aussi la Mairie d'arrondissement elle-même, avec qui l'association des riverains a explicitement rompu les ponts pendant ce même été.

Rappel de quelques « faits réels » (pour reprendre l'expression qu'utilise Stéphane Martinet page 3 de la présentation de son vœu filtré décanté).

Les riverains ont été obligés de déployer de gros efforts pour obtenir, enfin, une réunion avec Bruitparif fin juillet 2012, à une date très en retard sur ce qui était prévu. Puis, en pleine opération pilote (les sondes de Bruitparif, mais aussi le déploiement supposé des Pierrots et de correspondants de nuit, etc.), et alors que la situation dans nos rues n'avait jamais été aussi dégradée, impossible de recevoir de réponses, ni du côté des bars ni du côté des autorités municipales. Le bureau du Collectif des riverains s'est alors résolu à communiquer à la fin de l'été 2012 sur le fait que notre association ne communiquerait plus avec personne, sauf avec la Police du 11^{ème}, tant que des mesures énergiques ne seraient pas prises.

Le sacrifice d'un temps considérable passé à se parler en réunions, à échanger par téléphone et par mails, à écrire de nombreux documents, ce sacrifice, qui durait depuis des mois et des mois, n'était justifié pour les riverains que par l'impérieuse nécessité d'anticiper les nuisances de la période estivale... Dans ce contexte de profonde insatisfaction devant l'inaction des bars et des autorités municipales, les riverains ont juste un peu de mal à partager ce qu'écrit Stéphane Martinet dans l'exposé des motifs du vœu alternatif/décanté/filtré (page 2) :

- *« Aujourd'hui, un dialogue direct est établi qui n'a été possible que parce que nous avons veillé, coûte que coûte, à ce que ce dialogue ne soit jamais interrompu. »*

Inutile de préciser que cette vision n'est en aucun cas celle des riverains... Car ces péripéties du printemps et de l'été 2012 étaient loin d'être les premières. À de nombreuses reprises par le passé, les riverains se sont explicitement plaints du rythme indolent, nonchalant, léthargique, dans la prise en compte des difficultés chroniques vivement ressenties par des centaines d'habitants du quartier ! Ainsi, par exemple, dès son Premier Bilan de situation daté du 6 Juin 2011 (pratiquement deux ans plus tôt par rapport à ce Bilan d'avril 2013), voici ce que les riverains formulaient (page 19), déjà avec une certaine insistance...

- *« Lorsque le Collectif s'est organisé sous forme d'une Association, en octobre 2009, cela faisait déjà de nombreux mois, pour ne pas dire des années, que les problèmes évoqués dans cette note de bilan étaient apparus. (...) Il a fallu un certain temps pour institutionnaliser et rendre plus opérationnelle la mobilisation de riverains dispersés (...) En juin 2011, les riverains du Collectif considèrent qu'ils ont suffisamment souffert de problèmes suffisamment identifiés depuis suffisamment de temps pour que les acteurs privés et publics passent vraiment à l'action... Ils pensent également qu'ils ont perdu suffisamment de temps à raconter les mêmes choses aux mêmes personnes. Enfin, ils pensent que les résultats obtenus sont loin d'être... suffisants !*
- *Ces remarques signifient qu'il n'est pas question pour le Collectif de s'inscrire dans une concertation où l'on ferait semblant de redécouvrir des problèmes archi-connus ni de prendre des mois pour imaginer et mettre en oeuvre des solutions dont une bonne part est, également, déjà connue. Le Collectif prend acte des informations qui lui sont parvenues et qui font penser que le territoire concerné a été retenu comme site pilote pour la gestion du bruit ou les sorties nocturnes à Paris. Pour autant, les attentes des riverains face aux problèmes qu'ils vivent au quotidien risquent de ne pas être compatibles avec la lourdeur de démarches institutionnelles qui prendront inmanquablement des mois et des mois à trouver leurs premières applications concrètes... »*

Les riverains se sentent floués par une gestion du temps qui les a incités à faire le gros dos et à accepter qu'une situation anormale perdure *sous prétexte qu'elle allait bientôt s'améliorer...*

L'espoir d'une prochaine normalisation ne s'est pas concrétisé. Le tableau récapitulatif de la page 61 a été élaboré en novembre dernier par les riverains en tant que base d'un travail commun : à ce jour, aucune rubrique du tableau n'a été examinée par aucun interlocuteur institutionnel. **Pire. Connus, reconnus, les problèmes s'aggravent.** La preuve, l'annonce de ce projet de trop (le Gibus Café), qui laisse, une fois de plus, la Mairie sans réaction significative. Pour les riverains, ce triste constat s'inscrit malheureusement dans le fil de ce qu'ils ont vécu depuis le début du dialogue auquel ils ont accepté de participer, voici plusieurs années. Affirmations injustes eu égard aux quelques actions entreprises par la Mairie du 11^{ème} ?

22 - La pose de sondes par Bruitparif a été rendue possible par un fort investissement collectif mais, faute d'un pilotage approprié, cette opération innovante débouche en fait sur une occasion totalement manquée

Dès novembre 2010, Fanny Mietlicki, directrice de BruitParif, proposait son soutien technique à l'occasion des États Généraux de la Nuit (page 48 des Actes de ces États Généraux de la Nuit) :

- « *A Bruitparif, nous serions favorables à instrumenter certains sites un peu difficiles, avec des stations de mesure qui permettent d'enregistrer le niveau sonore en continu, en situation riverains. Et également d'aider les différents acteurs avec des actions de sensibilisation au bruit. Les outils sont une aide, les solutions viendront du dialogue, mais ça permet d'avoir des données sur lesquelles on peut se fonder.* »

Cette intention s'est concrétisée... dix-huit mois plus tard ! Nul doute que l'intervention pressante de la Mairie du 11^{ème} a considérablement accéléré la réalisation du projet... Qualité de la gestion du temps par la Mairie...

Pour ce qui touche aux enseignements de cette opération innovante, nous disposons de deux évaluations détaillées. En premier lieu, le Bilan officiel de l'opération est en ligne à l'adresse : <http://www.bruitparif.fr/node/831>. Pour mémoire, en voici un extrait :

- « *L'analyse des variations des niveaux mesurés en fonction des heures et des types de jour a permis de mettre en évidence une élévation significative du bruit lorsque les établissements sont ouverts et que la fréquentation y est importante. Cette élévation est particulièrement notable les nuits de vendredi et de samedi (...).*
- *L'analyse fine des variations de bruit au cours de la journée et notamment des périodes de soirée et de première moitié de la nuit a permis de mettre en évidence que les nuisances sonores générées par la fréquentation des établissements se traduisent essentiellement par une élévation du bruit de fond et une absence de temps de pause pour les riverains.*
- *L'étude a notamment mis en évidence que la période que l'on pourrait qualifier d'« endormissement de la rue » caractérisée par une diminution conséquente du niveau de bruit de fond débute vers 1h 30-2h les nuits du dimanche au mercredi, et seulement vers 5h les nuits de vendredi et de samedi.* »

Et, en second lieu, les riverains ont fourni une analyse détaillée de leur point de vue. Voir le site : http://www.accomplir.asso.fr/docs_vivre-paris/jp_timbaud_bilan_30-09-2012.pdf). Pour mémoire (bis), en voici un extrait :

- « *Le niveau moyen de bruit constaté de jour et de nuit dépasse largement les recommandations sanitaires en vigueur. En effet, le niveau acoustique mesuré tourne autour de 65 dB le jour et de 64 dB la nuit.*

- *Or, pour éviter les problèmes de santé dus au bruit et pour obtenir un répit qui permettrait de se reposer réellement la nuit, il faudrait se situer entre 55 dB le jour et pas au dessus de 40 dB la nuit. Rue Jean-Pierre Timbaud, le nombre d'établissements et les attroupements qui en résultent font que l'on est loin du compte... »*

Avant le démarrage du projet, toutes les parties prenantes faisaient, ensemble, une hypothèse forte : les conclusions de l'expérimentation de la rue Jean-Pierre Timbaud seraient transposables aux autres rues du quartier en raison d'une configuration analogue des lieux (même concentration d'établissements, même affluence de consommateurs aux mêmes jours et aux mêmes heures, même type de rues, etc.). Cette hypothèse a bien été confirmée et la portée du bilan global, nettement défavorable, concerne donc l'ensemble d'un quartier du 11^{ème} arrondissement. *Or, longtemps différée, l'expérimentation Bruitparif est ensuite restée sans lendemain...* Les modalités pratiques du pilotage de l'expérimentation ainsi que les modalités de l'exploitation de ses fruits ont contribué à en affaiblir la portée virtuelle.

Explications. S'agissant du pilotage de l'expérimentation, les riverains ont été mis à distance alors même qu'ils s'étaient solennellement engagés (y compris par écrit) à respecter des règles du jeu fixées avec précision au terme d'une longue concertation - évidemment avant le lancement de l'opération.

Il était notamment prévu que les riverains n'utiliseraient pas les données recueillies pour attaquer en justice les bars expérimentateurs... Il n'y avait donc pas à craindre de débordements fantaisistes de la part d'une association d'habitants dont le sérieux est attesté par tous les partenaires qui ont eu l'occasion de coopérer avec elle. Dans ces conditions, il était également inutile de conduire le projet en faisant comme s'il fallait redouter à tout instant une rupture avec les établissements qui avaient bien voulu se porter parties prenantes.

Or, un pilotage plus avisé, et une implication plus grande des riverains, auraient à l'évidence enrichi les enseignements qui auraient pu être tirés de l'expérimentation, aussi bien pour : - le choix de l'emplacement des sondes, - la détermination des seuils d'alerte, - la mise en œuvre du système d'envoi de messages sur les téléphones mobiles de certains des acteurs de l'opération. Ces aspects constituaient autant de déclinaisons indispensables pour l'optimisation de l'opération pilote. Par ailleurs, s'agissant de l'exploitation des fruits de l'expérimentation, elle a fait l'objet d'une évaluation trop longtemps différée par son commanditaire : une forte insistance des riverains a été nécessaire pour que soit respecté l'engagement initial. Ces atermoiements ont complètement anéanti la dynamique d'élaboration collective des solutions à mettre en œuvre dans la suite de l'opération. *Or, c'était sur les solutions que les vrais résultats étaient attendus.*

En effet, comme dans la plupart des expérimentations sociales, les données du diagnostic étaient largement anticipées. Le bilan les a objectivées mais on en est resté là, passant à côté d'un aspect majeur de cette opération. Cela est d'autant plus dommage que les médias ont montré de l'intérêt pour ce processus innovant. Il aurait donc été possible de tirer parti de cet engouement médiatique pour faire passer des messages dans la communication sociale. Vu la complexité des problèmes en cause, cela n'aurait pas été superflu...

23 - Aujourd'hui, plus aucun doute: les Pierrots de la Nuit font partie du problème et certainement pas de la solution

Mars 2012. Pour lancer officiellement sa grande innovation, la Mairie de Paris ne trouve rien de mieux que de convoquer une conférence de presse dans l'établissement le plus contesté de la rue Jean-Pierre Timbaud... Ce choix constituait une provocation

particulièrement inopportune car les nuisances provoquées par cet établissement étaient loin d'être résolues (en avril 2013, un an plus tard, elles ne le sont toujours pas). À la suite de nos vives protestations, le Collectif des Riverains a été reçu en urgence avant la conférence de presse. Extrait du compte rendu élaboré par les riverains après la rencontre du 26 mars 2012 avec la Mairie de Paris et la Mairie du 11^{ème} :

- « *Photos et vidéos à l'appui, le Collectif a fait le point sur la rapide dégradation de la situation du quartier et sur les nombreuses promesses non tenues. Nous avons évoqué le fait que les Pierrots de la nuit ne semblaient pas une réponse suffisante par rapport à l'ampleur du chaos que nous vivons. De surcroît, le lancement de l'opération par l'association des Pierrots de la Nuit nous paraît mal engagé faute d'une concertation qui n'a pas eu lieu, alors qu'elle avait été proposée par les riverains et les gérants de bar du quartier. Nous avons réaffirmé que si la question à régler relève de la régulation des incivilités, alors on n'est pas dans le registre des arts de la rue et une concertation professionnellement organisée est indispensable avec ceux qui connaissent le quartier puisqu'ils y vivent et y travaillent.* »

Explications. Les riverains étaient sensibles à la mise en route d'un dispositif expérimental qui reconnaissait publiquement le cauchemar auquel les condamne la récente explosion de la mono-activité de l'alcool dans leur quartier. Cependant, nous ne nous faisons guère d'illusions pour plusieurs raisons.

En premier lieu, le registre des « arts de la rue » ne nous paraissait pas le plus approprié dans la mesure où « nos » rues sont déjà saturées d'animations de toutes sortes... Depuis, les quelques passages des Pierrots dans notre quartier n'ont fait que confirmer cette intuition collective. Extrait d'un reportage du journal *Le Monde* consacré à cette merveilleuse idée immédiatement après sa mise en œuvre ⁴ :

- « *Un canular ? Un pari ? Une apparition ? Paul vient de quitter la chaleur suffocante aux effluves de houblon d'un bar du quartier d'Oberkampf, samedi soir à Paris, quand il découvre ces deux femmes toutes antennes dehors, affublées de lourdes chaussures de cosmonautes et d'une combinaison blanche. Il n'a pas eu le temps de se demander si la bouteille de Vodka partagée avec ses amis et les six Ricard avalés dans le bar se jouaient de sa vision : il a crié.*
- *Ces extraterrestres aux sourires étirés et aux attitudes mimiques circulent pourtant pour intimer le silence. Les "Pierrots de la nuit" sont déployés depuis vendredi 30 mars au soir dans différents quartiers de Paris - des mimes, des comédiens, des chanteurs, des slammeurs⁵ et des danseurs qui déambulent dans les rues de la capitale de 23 h à 3 h du matin chaque week-end pour sensibiliser aux nuisances sonores. En essai depuis le mois d'octobre (2011) dans certains quartiers, ce dispositif, inédit en France, s'inspire de l'exemple barcelonais, où des "mimes chuteurs" "parviennent à calmer des foules", assure la Mairie de Paris. (...)*
- *Devant le bar L'orange mécanique (72 bis rue Jean-Pierre Timbaud), Paul revient de sa stupeur et articule, entre deux bouffées de fumée : "Super bizarre !" A quelques pas, les deux extraterrestres chantent Sound of silence à d'autres fumeurs étonnés. "J'aime Oberkampf parce que c'est moins cher*

⁴ (http://abonnes.lemonde.fr/societe/article/2012/04/02/les-pierrots-de-la-nuit-a-l-assaut-des-fetards-parisiens_1678900_3224.html)

⁵ [http://fr.wikipedia.org/wiki/Slam_\(po%C3%A9sie\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Slam_(po%C3%A9sie)) : pour ceux ont le droit de ne pas savoir ce qu'est un *slammeur*...

qu'ailleurs et pour son nombre de bars au mètre carré", raconte, enthousiaste le fêtard de 25 ans. Ce quartier populaire, très fréquenté le week-end fait partie des zones de tension de la capitale où les plaintes de voisinage se multiplient. »

À l'instar des riverains, le journaliste a scrupuleusement noté ce qu'il a observait au passage des « artistes » dans un quartier déjà très « festif » : « l'apparition » des Pierrots provoque cris et agitation collective supplémentaires là où l'on a besoin d'apaisement et de silence...

La seconde raison qui nous conduisait à être sceptiques quant à l'efficacité du nouveau dispositif a été l'absence d'écoute de la part des responsables des Pierrots de la Nuit, et ceci dès la phase exploratoire.

En effet, leur incapacité à prendre contact avec ceux qui auraient du être des partenaires locaux (les habitants et les gérants de bars de notre quartier) nous est d'emblée apparue comme un mauvais présage. Rester sourd aux sollicitations répétées des acteurs collectifs les plus concernés, c'était s'enfermer dans un projet aussi artistique qu'imaginaire, qui n'avait plus grand-chose à voir avec l'opération annoncée en grande pompe par la Mairie de Paris⁶.

- *« Lancé par l'association A.M.U.O.N (Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit), le dispositif Les Pierrots de la Nuit est une forme unique et innovante de médiation à la fois nocturne, artistique et sociale visant à concilier la vie festive des nuits parisiennes et la quiétude des riverains afin de promouvoir un vivre-ensemble plus harmonieux. »*

Pas vraiment convaincus par cette bizarre irruption des « arts de la rue » dans un problème de maintien de l'ordre, les riverains ont donc fait preuve d'ouverture d'esprit et d'honnêteté intellectuelle : pourquoi ne pas expérimenter un dispositif présenté comme innovant ? Malgré leur scepticisme initial, ils ne demandaient qu'à se laisser gagner par les fortes convictions de la Mairie de Paris. Un an plus tard, la cause est « entendue » au sens propre comme au sens figuré : les Pierrots de la Nuit font partie du problème et pas de la solution. *En réalité, c'est « l'effet » qui crée « la cause » et non pas l'inverse...* Si la confusion entre « lutte contre les troubles de voisinage » et « développement des arts de la rue » bénéficie aux « artistes », en revanche elle s'opère de fait au détriment des riverains. Ces derniers constatent que le dispositif des Pierrots de la Nuit renforce bien inutilement une prédiction auto-réalisatrice :

- *« Où peut-on sortir ce soir ? Dans quel quartier ? Ah, oui, si on allait du côté d'Oberkampf, c'est sensationnel, il y a un vrai choix de bars, tous moins chers les uns que les autres, et, en plus, la Mairie nous organise régulièrement des attractions sympas. Tu as déjà vu les Pierrots sur les trottoirs des rues Jean-Pierre Timbaud et Saint-Maur ? Ce sont des marionnettes vivantes, c'est merveilleux, féérique, et on ne paie même pas, c'est gratuit ! Dépêchons nous de rechercher ces Pierrots qui confirment qu'on va bien s'amuser, ça c'est Paris...! »*

En cas de doutes sur l'aspect festif d'un groupe de rues, la présence de cette inventive attraction est tout ce qu'il y a de plus rassurante : si les Pierrots sont là, c'est qu'on est dans un des quartiers qui bougent... Cherchez l'erreur...

⁶http://www.paris.fr/accueil/societe/les-pierrots-de-la-nuit-restons-veillees-sans-reveiller/rub_9651_actu_113477_port_24616

Ce dispositif montre donc clairement ses limites. Expérimenté dans la durée (depuis plus d'un an), il fait aujourd'hui apparaître un rapport coût / efficacité très défavorable. Cependant, lorsque nous avons évoqué ce bilan médiocre, néfaste, tant auprès de l'élu du 11^{ème} en charge de l'opération que de ses partenaires des Pierrots, ce sont les mêmes réponses étranges que nous avons obtenues à plusieurs reprises.

En premier lieu, règle de base : *les Pierrots et leurs instigateurs sont les mieux placés pour évaluer*. Les riverains et les gérants de bars n'ont pas le droit à la parole. Notre collectif a proposé une coopération, toujours refusée ; les riverains de la Butte aux Cailles se sont pris une volée parce qu'ils avaient osé émettre un avis sur ce qu'ils observaient dans leurs rues ; et le moins qu'on puisse dire, c'est que les associations du *Réseau Vivre Paris !* ont mis un certain temps avant de faire admettre que le slogan prévu pour la prochaine campagne de communication des Pierrots (« *Monter l'ambiance !* ») était tout simplement inepte...

Au chapitre de l'évaluation des politiques publiques, on a donc un système très original, probablement unique, où c'est l'évalué qui sait et qui donne son résultat, un point c'est tout.

Or, en second lieu, que nous disent les évalués ? En gros, qu'en effet, la situation est bien compliquée ; il faut habituer le public, pas facile, ça prendra du temps, plusieurs années, avant de faire changer les comportements ; ça se passera dans la durée, comme dans les autres villes européennes où on voit bien que ça n'est pas du jour au lendemain, etc. Autrement dit, moins ça marche, plus il faut insister, parce que ça finira par marcher un jour... « *Plus ça rate et plus on a de chances que ça marche...* »

Aux yeux des riverains du Village Timbaud, cela ne fait plus de doute aujourd'hui : le dispositif institutionnel des Pierrots souffre d'une importante contradiction. Est-ce bien raisonnable de confier la protection de la « quiétude » des habitants ainsi que la promotion « d'un vivre-ensemble plus harmonieux » à des spécialistes renommés du « *réveil de la nuit parisienne qui se meurt* » et à des experts de « *l'animation de parcours musicaux dans nos rues, sur des rythmes électro, jazz, rock, pop et des musiques du monde* » (Nuits Capitales) ?

- « *Nuits Capitale est la fête des Musiques Actuelles et du clubbing⁷. La Nuit parisienne est souvent associée aux idées de nuisances sonores, insécurité et autres notions négatives⁸ qui tendent à freiner son expressivité et son développement. Par cet événement, Nuits Capitales invite à redécouvrir la ville avec une oreille nouvelle, le temps d'une semaine, à l'occasion de différents parcours musicaux, reflets de la richesse musicale de Paris et sa périphérie.⁹ »*

Conflit d'intérêts ? Tout se passe comme si on n'était pas loin d'une forte incohérence : *confier la quiétude des Parisiens à des spécialistes dont le rêve éveillé est de réveiller les Nuits parisiennes...*

En tout état de cause, si, dans certaines catastrophes, le feu éteint le feu, ce n'est pas le cas pour les comportements sociaux. Le recours à la dynamite est, dit-on, le seul moyen de combattre efficacement l'incendie d'un puits de pétrole. Fort bien. Mais créer un surcroît d'agitation pour lutter contre les incivilités collectives n'aboutit qu'à un seul résultat : générer un surcroît d'agitation...

Et puisque les Pierrots raffolent de ces saynètes qui amusent tant les fêtards, nous leur en proposons une à notre tour.

⁷ Remarque : Tiens, tiens, clubbing ? Comme le Gibus...

⁸ Oups ! Quelle horreur ! « Des nuisances sonores », vous avez dit « nuisances sonores »...?!

⁹ <http://www.reseau-map.fr/musique/actions-map/les-nuits-capitales-10>

Bien entendu, les Pierrots et leurs « *brigades d'interventions artistiques nocturnes* », dont les seules armes sont « *l'humour et le détournement*¹⁰ », reconnaîtront le début de ce conte :

- « *Il était une fois une petite fille de village, la plus jolie qu'on eût su voir ; sa mère en était folle, et sa mère-grand plus folle encore. Cette bonne femme lui fit faire un petit chaperon rouge, qui lui seyait si bien que partout on l'appelait le petit Chaperon rouge.*¹¹ »

Voici maintenant une transposition de la conclusion du Petit Chaperon Rouge, du Grand Méchant Loup et de la Mère Grand.

- « - Pierrots de la Nuit, comme vous êtes jolis !
- - *C'est pour vous rendre plus festifs, mes enfants.*
- - Pierrots de la Nuit, comme vous êtes de grandes marionnettes !
- - *C'est pour mieux vous amuser, mes enfants.*
- - Pierrots de la Nuit, comme vous improvisez n'importe quoi !
- - *C'est que nous ne savons pas quoi dire, mes enfants.*
- - Pierrots de la Nuit, on ne vous voit pas souvent !
- - *C'est que de toutes façons nous ne servons pas à grand chose, mes enfants.*
- - Pierrots de la Nuit, comme vous nous coûte cher !
- - *C'est qu'à Paris il faut payer pour dormir, mes enfants.*
- - Pierrots de la Nuit, que vous avez de grandes dents !
- - *C'est pour mieux vous manger. »*
- *Et en disant ces mots, le Grand Méchant Loup, euh... les Pierrots de la Nuit se jetèrent sur les petits riverains du Village Timbaud, et... ils s'y cassèrent les dents, et on ne les y revit jamais plus. »*

« *Un canular ? Un pari ? Une apparition ?* », se demandait le journaliste cité plus haut. Les riverains répondent : ils penchent sans hésiter pour le *premier*, affirment que le *second* est raté, et refusent dorénavant la *troisième*.

En effet, les habitants du Village Timbaud exigent solennellement d'être rayés de la carte des parcours nocturnes des Pierrots. Il est vrai que nous ne les avons pas vus souvent, les Pierrots... mais nous ne voulons plus prendre le risque de cette agitation supplémentaire dans un quartier déjà sinistré et largement stigmatisé. Nous ne voulons plus servir de caution à un projet douteux que nous avons définitivement rejeté après une longue, patiente et minutieuse évaluation (dont les conclusions sont partagées par les gérants et les chuteurs des bars du quartier).

Nous accompagnons cette exigence irrévocable d'une recommandation pressante aux autorités publiques. En cette période de disette budgétaire, alors que plus que jamais toutes les ressources doivent être soigneusement optimisées, il est urgent d'en finir avec le financement public d'une association dont les finalités visent davantage la promotion d'activités commerciales privées que le bien commun.

¹⁰ http://www.mairie11.paris.fr/mairie11/jsp/site/Portal.jsp?document_id=20915&portlet_id=4481

¹¹ http://www.iletaitunehistoire.com/genres/contes-legendes/lire/le-petit-chaperon-rouge-bibliidcon_020

24 - Il est temps de ne plus entretenir la confusion entre « communication », « prévention », « concertation » et « médiation »

Les problèmes de nuisances auxquels nous sommes confrontés n'ont rien à voir ni avec les « arts de la rue » ni avec la « culture et le patrimoine » (Culture et patrimoine sont les champs de la délégation de l'élu du 11^{ème} chargé, jusqu'à présent, de veiller sur le calme de nos nuits.) Nous pensons avoir démystifié l'usage de ces notions dans le chapitre précédent.

Il nous faut nous attaquer maintenant à un autre piège redoutable pour les riverains : des Pierrots de la Nuit à la Mairie de Paris, de la Mairie de Paris à la Mairie du 11^{ème}, on aime le concept de médiation. Sans modération.

Le journal municipal, *Le Onzième en mouvement*, février 2012. Extrait.

- *Tranquillité nocturne - Depuis plusieurs mois, une médiation a été menée à l'initiative de la Mairie du 11e avec les commerçants et les riverains des rues Saint-Maur et Jean-Pierre Timbaud et avec le concours des services de Police, afin de limiter les nuisances sonores dans ce secteur. (...) Fin décembre et courant janvier, des calicots ont été mis en place en travers des rues et des prospectus ont été diffusés dans les établissements de nuit. Cette médiation qui a déjà contribué à une première prise de conscience, se poursuivra par d'autres initiatives tout au long de l'année 2012.*
- *Un dispositif inédit est actuellement testé. Il s'agit des Pierrots de la Nuit, pilotés par l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit. Recrutés dans les milieux artistiques, ces médiateurs préviennent les nuisances sonores autour des lieux festifs de 23h à 3h du matin, en employant l'humour et le détournement.¹²*

Compte rendu de mandat 2012-2013 « Le 11e change et cela se voit ! » (*Le Onzième en mouvement*, mars / avril / mai 2013). Extraits.

- *Dans le prolongement des États généraux de la nuit, la Municipalité du 11e mène une médiation entre les gérants de bars et les riverains du secteur Oberkampf / Saint Maur / Jean-Pierre Timbaud, en partenariat avec la Ville de Paris, le commissariat de police et Bruitparif. (Page 10)*
- *Assurer le partage de l'espace public, c'est aussi limiter les nuisances qui peuvent y trouver place. En matière de propreté, il s'agit ainsi de mieux nettoyer mais aussi de moins salir et de plus verbaliser. En ce qui concerne les nuisances sonores, notamment dans les secteurs festifs du 11e, la Municipalité joue un rôle de médiation très actif. (Page 11)¹³*

Lorsqu'il formule sa proposition d'un vœu alternatif en Conseil d'arrondissement du 4 février dernier, le Conseiller de Paris, Adjoint au maire du 11^{ème} arrondissement chargé de la culture et du Patrimoine, se présente comme

- *Médiateur de la Nuit parisienne pour le 11^{ème} arrondissement*

En fait, cette idée, incongrue, de médiation, n'a jamais fait illusion chez les riverains. Ceux-ci exprimaient leurs réticences dès la première réunion des États Généraux de la Nuit de 2010. Extrait des Actes :

- *Elisabeth Bourguinat, du Réseau Vivre Paris expose sa vision de la médiation : « La médiation : entre deux bonhommes qui sont côte à côte, l'un a un*

¹² http://www.mairie11.paris.fr/mairie11/jsp/site/Portal.jsp?document_id=20915&portlet_id=4481

¹³ http://www.mairie11.paris.fr/mairie11/document?id=21396&id_attribute=447

marteau et tape sur la tête de l'autre. C'est quoi la médiation entre les deux ? C'est que les coups de marteau s'arrêtent, ce n'est pas de demander à celui qui prend des coups de marteau qu'il veuille bien avoir le sourire, car ça devient difficile. »¹⁴

Trois ans plus tard, nous avons le recul suffisant pour être plus précis dans l'analyse. Ainsi, dans le cas du 11^{ème} arrondissement, si nous avons quelquefois laissé passer le terme par fatigue ou manque de vigilance, nous en avons toujours récusé l'utilisation auprès du « médiateur de la Nuit parisienne pour le 11^{ème}. »

Une seule raison suffirait à écarter définitivement ce terme mais nous en proposons trois de façon à tenter de démystifier une fois pour toutes l'usage de ce terme dans le cas des nuisances liées à l'exploitation d'activités commerciales nocturnes non maîtrisées.

D'une part, recourir à un médiateur signifierait que les riverains du Collectif ont besoin d'un tiers pour entrer en communication avec les responsables des bars dont les activités les incommode.

Idée absurde puisque les nombreux (et longs...) écrits de notre Collectif attestent qu'après une série de contacts bilatéraux (2008-2009) c'est l'association des riverains qui a suggéré, et obtenu, que les « limonadiers » (c'est comme cela qu'ils se désignent eux-mêmes) et autres organisateurs de spectacles se constituent eux-mêmes en association pour rendre le dialogue plus facile et plus efficace (2010-2011).

Riverains et gérants de bar se parlent donc directement, y compris dans les périodes où leurs interlocuteurs de la Mairie se mettent tout seuls hors jeu (ils disparaissent pendant des semaines, et même pendant des mois, sans plus assurer aucun suivi).

En second lieu, recourir à un médiateur serait lui reconnaître cette position de « tiers » évoquée au paragraphe précédent. Ainsi, par exemple, le point 4.2.3 du « Code d'éthique et de déontologie des médiateurs » indique :

- « *Le médiateur est un expert dont le seul parti pris est celui de la médiation. Il est indépendant, impartial, neutre et garant d'un processus confidentiel.* »¹⁵

Bien avant les dernières péripéties dues aux conditions d'accueil du Gibus Café par la Mairie du 11^{ème}, les riverains se méfiaient déjà de cette référence constante à la « liberté du commerce » qui leur est opposée en toutes circonstances. Cette liberté-là prime sur toutes les autres, et notamment sur celle des habitants de jouir pleinement de leur droit au sommeil... La pratique du tutoiement des gérants de bar par l' élu du 11^{ème} est également venue confirmer une proximité peu compatible avec l'indispensable neutralité de la position d'un vrai tiers.

Enfin, et surtout, recourir à la médiation signifierait, simultanément, *négoier*. La notion de médiation est en effet pratiquement toujours associée à celle de négociation, notamment en situation de conflit. Ainsi, ce n'est pas par hasard si les médiateurs de métier sont rassemblés dans une « *Chambre professionnelle de la médiation et de la négociation* ». ¹⁶

Le point 4.3.3. du Code d'éthique et de déontologie des médiateurs confirme cette association entre médiation et négociation :

- « *Une médiation consiste à permettre à des parties en situation conflictuelle de trouver une solution négociée de manière contributive, c'est-à-dire un*

¹⁴ « Actes des états généraux de la nuit à Paris », 12 et 13 novembre 2010

¹⁵ http://fr.wikimédiation.org/index.php?title=Code_d%27%C3%A9thique_et_de_d%C3%A9ontologie_des_m%C3%A9diateurs

¹⁶ <http://cpmn.info/wp/>

accord qui puisse être pérenne, respectueux des personnes et de leurs intérêts. »

Négocier, c'est « faire du commerce », « discuter avec quelqu'un pour arriver à un accord ». Les riverains ne font pas de commerce avec les gérants de bar. Ils n'ont rien à négocier ni avec eux ni avec la Mairie. Si la Mairie du 11^{ème} veut les inciter à négocier quoi que ce soit avec qui que ce soit, les riverains s'y refusent. Ils demandent le respect de leur tranquillité et ce n'est pas négociable. Depuis quand faudrait-il négocier pour faire reconnaître l'existence de limites dans les activités festives ? Si le rappel des règles de civilité ne suffit pas, alors il ne reste qu'à faire appliquer la loi, dans toute sa rigueur.

Est-ce à dire que les riverains ne font confiance qu'à la répression des infractions pour retrouver leur qualité de vie disparue depuis le règne sans partage de la mono-activité de l'alcool ? Non, bien sûr.

Le Collectif a toujours mis en avant les vertus d'une subtile combinaison de *prévention* et de *répression* pour résoudre les problèmes. Les riverains ont d'ailleurs théorisé cette méthode. Extrait du compte rendu d'une réunion en Mairie, document du Collectif daté du 8 novembre 2011 (page 3) :

- *« Il ne fait pas de doute que si quelques gérants d'établissements ont changé leur attitude c'est à la suite de la mise en oeuvre d'une « stratégie de la tenaille » de la part des riverains :*
- *1. Première pince : « Dialogue - ouverture - communication constante et pas seulement lors des situations de crise » ; difficile (pour les gérants de bar) de refuser le dialogue avec des riverains courtois - et tenaces...*
- *2. Deuxième pince : « Application ferme de la loi : pétitions et dépôt de mains courantes avec demandes systématiques de fermetures administratives ou de suspension de l'ouverture de nuit » ; difficile (pour les gérants de bar) d'ignorer les conséquences financières, et en image négative, d'une première fermeture administrative puis d'une seconde, plus longue que la première... Et ainsi de suite. »*

La « stratégie de la tenaille » s'appuie donc sur une combinatoire de communication, de prévention, de concertation - mais pas de médiation.

Les riverains ont d'autre part régulièrement affirmé que ces différents leviers doivent être mis en œuvre autant pour les gérants de bar que pour leurs clients. Extrait du compte rendu d'une réunion en Mairie du 11^{ème} (5 avril 2011).

- *« En plus du respect non négociable de la législation, nous avons suggéré par exemple l'élaboration participative d'une charte des bonnes pratiques soutenue par le déploiement de bandeaux de communication, bien visibles, à destination des consommateurs. Nous avons également insisté sur la nécessité impérative de combattre le binge-drinking en faisant respecter strictement la législation qui interdit aux épiceries et autres magasins d'alimentation de proximité de vendre de l'alcool entre 22 :30 et 7 :00. (...) De même, la vente à emporter sur la voie publique doit s'arrêter impérativement à partir de 00 :30 (ce n'est manifestement pas le cas pour les sandwicheries qui concentrent en toute impunité devant leur devanture les consommateurs des bars bien au-delà de l'heure de la fermeture). »*

Mais on ne peut pas dire que la Mairie ait beaucoup investi dans le domaine de la communication de terrain pour la prévention des nuisances dues à la monoactivité de l'alcool - exceptées les quelques allusions littéraires dans le journal municipal, déjà citées...

Il est vrai que, fin décembre 2011, deux banderoles d'information destinées au public ont été confectionnées et accrochées par les services de la Mairie du 11^{ème}. Malheureusement, cette opération a été mal conduite et s'est soldée par un échec retentissant alors que le rappel des règles de civilité constitue l'une des clefs de résolution des problèmes. Inutilement déplacées jusqu'à trouver l'emplacement prévu, ces banderoles ont été de surcroît mal fixées et le premier vent les a emportées. Cette infortune était d'autant plus mal venue qu'il s'agissait d'un signe fort destiné à faire « baisser d'un ton » des consommateurs qui en ont bien besoin. Une bonne occasion ratée.

Notre collectif de riverains du 11^{ème} arrondissement entretient une concertation permanente avec les associations des autres quartiers de Paris. Réunis au sein du *Réseau Vivre Paris !*, nous partageons le même point de vue sur la nécessité urgente d'une nouvelle campagne de communication de la Mairie de Paris. Pour notre part, nous avons expliqué au chapitre précédent pourquoi il nous paraissait absurde de confier une campagne de ce type à l'association qui gère les Pierrots de la Nuit.

Pour reprendre le fil des réflexions sur *communication - médiation - concertation*, nous devons indiquer ceci : nous attendons toujours la « *Charte de la vie nocturne* », que nous avons demandée aux gérants des bars. Nous leur avons fourni près d'une vingtaine de Chartes en vigueur dans des villes françaises. Remerciements, réponse favorable, Charte maintes fois promise et jamais arrivée, malgré d'innombrables relances...

Cependant, grâce à leurs relations *directes* avec les gérants de bar, les riverains ont fini par obtenir l'installation de « poteaux chuteurs » fin 2012¹⁷. La première maquette a été suggérée et fournie directement par les riverains le 14 novembre 2011 : un an pour concrétiser une idée simple, à laquelle la Mairie du 11^{ème} n'a voulu prendre aucune part (alors qu'elle soutient résolument les Pierrots...).

Dans la suite de la concertation directement engagée avec les gérants de bar du quartier, certains des responsables d'établissements ont accepté une nouvelle expérimentation, mise en oeuvre à la demande des riverains : la pose d'affichettes bien visibles et la distribution de petits tracts, imprimés recto verso, en français et en anglais, à leurs clients. Ces tracts sont destinés à faire redondance avec le rappel des règles de civilité inscrites sur les poteaux chuteurs installés devant les principaux établissements de notre quartier. En principe, cette distribution de tracts devrait être plus intense au moment de la sortie définitive des établissements. Cette sortie définitive devrait elle-même être désormais précédée d'une annonce sonore (à l'intérieur de l'établissement...) informant les clients de l'existence de riverains dans le quartier... Mais les résultats observés actuellement ne sont pas vraiment probants...

Les comptes rendus du Collectif des Riverains attestent que la hotline (répondeur téléphonique, messagerie internet) mise à disposition fin 2012 par l'association des gérants de bars, Village Timbaud, est née de la vive insatisfaction des riverains lassés de ne pas pouvoir communiquer avec leurs interlocuteurs institutionnels. Ni la Mairie ni la Police ne disposent d'un accueil téléphonique digne de ce nom, prenant en compte des normes de service aujourd'hui banales dans les entreprises publiques. Les riverains insistent depuis des années sur l'intérêt de disposer d'une forme d'Office Municipal de Tranquillité. Cet Office pourrait fort bien reposer sur une ligne téléphonique dotée d'un répondeur ainsi que sur une adresse de messagerie électronique en Mairie (on y reviendra plus loin). L'association des gérants de bar a repris à son compte cette double idée qui aurait pu et aurait dû se concrétiser bien plus tôt.

¹⁷<http://www.metrofrance.com/paris/la-rue-jean-pierre-timbaud-laboratoire-de-la-vie-nocturne-parisienne/mmaf1sZAMtiRBEShv6/> ; *Quand le design dit « Chut »...* Article paru dans le journal Le Monde édition du 24.02.13

Ceci dit, les résultats de la hot line des gérants de bar sont plutôt symboliques : son existence signifie qu'un problème a bien été identifié, ce qui est positif ; son fonctionnement n'apporte pas encore de changements visibles, ce qui est décevant.

Cité plus haut, le Compte rendu de mandat 2012-2013 affirme que « *la Municipalité joue un rôle de médiation très actif (...) en ce qui concerne les nuisances sonores, notamment dans les secteurs festifs du 11^{ème}* ». Ah, bon ? Dans le Village Timbaud aussi ?

Nous nous sommes déjà étonnés de cette déclaration figurant dans l'exposé des motifs du vœu alternatif/décanté/filtré (page 2) :

- « *Aujourd'hui un dialogue direct est établi qui n'a été possible que parce que nous avons veillé, coûte que coûte, à ce que ce dialogue ne soit jamais interrompu.* »

Sans commentaires additionnels. Par contre, il faut examiner de près une affirmation complémentaire (aussi fantaisiste...) du même exposé des motifs du même élu.

25 - Les autorités publiques n'assument pas leurs responsabilités de « maître des lieux » : sans présence institutionnelle visible et faute de contrôles réguliers, une zone de non-droit permanente s'est instaurée au vu et au su de tout le monde

Revenons donc à cette autre déclaration de l'élu de la Mairie du 11^{ème} dans son vœu alternatif/décanté/filtré (page 2) :

- « *Le Commissariat de Police a pour sa part renforcé la présence de ses agents dans la zone, incluant la rue Oberkampf. Passage en voiture régulière et présence à pied sont devenus systématiques aux heures les plus redoutées par les riverains.* »

Jusqu'à présent, on toussait. Ici, on s'étrangle. Retour sur la chronologie. Le Collectif est constitué en octobre 2009. Le Maire du 11^{ème} reçoit le bureau de l'association pour la première fois en février 2010, le Commissaire de Police en mai 2010. Un premier contact est ensuite établi avec la Préfecture de Police en décembre 2010. Et depuis, malgré de très nombreuses réunions de *concertation* (et pas de *médiation*), non seulement la situation reste totalement insatisfaisante, mais, de surcroît, elle empire... !

Nous savons tout ce que nous devons au Commissariat du 11^{ème}, aux deux Commissaires qui s'y sont succédé ces dernières années, ainsi qu'à leurs équipes, et notamment au Service des Débits et Boissons. *Pratiquement tous les changements positifs dans la gestion des bars leur sont dus*. Nous avons souvent remercié le Commissaire et ses équipes pour l'accueil qu'ils nous ont réservé chaque fois que nous les avons sollicités. Nous avons également une connaissance exacte de leurs contraintes. Ceci dit, nous avons le regret de constater que le Commissaire et ses équipes n'ont absolument pas les moyens de concrétiser leur intention d'affirmer une présence plus visible dans notre quartier.

Ceci explique pourquoi la déclaration citée en tête de ce chapitre n'a pas connu le début du commencement de l'amorce d'une réalisation...

Les riverains déplorent le manque de moyens du Commissariat du 11^{ème} tout en reconnaissant la bonne volonté affichée par son équipe dirigeante. Une remarque cependant : on sent bien que pour de nombreux policiers, le contrôle des débits de boissons ne constitue ni une priorité ni une activité valorisante par rapport à l'image qu'ils se font de leur profession. Pour eux, lutter contre la « vraie » criminalité (deal, racket, violences, vols, agressions, ...) passe avant le contrôle d'innombrables gérants de bars peu professionnels ainsi qu'avant l'ingrate maîtrise de groupes alcoolisés. On peut comprendre le point de vue de ces « gardiens de la paix ». Il faudra en tenir

compte au moment de proposer des solutions pérennes pour rétablir cette « paix » dans notre quartier (cf. plus loin, *Notre plan d'action*, à partir de la page 39).

Par ailleurs, de longues années d'expérience nous font aboutir à une évaluation défavorable en ce qui concerne le Bureau d'Action contre les Nuisances de la Préfecture de police (BCAN). Tous les riverains qui ont sollicité ce Bureau font malheureusement les mêmes constats.

Cette entité devrait constituer un recours efficace contre les infractions qui sont à l'origine des nuisances subies par les riverains. Dans la réalité, ce service est difficile à joindre, fait preuve d'une notoire absence de réactivité, met en avant des procédures bureaucratiques exaspérantes, est indisponible aux jours et aux heures où cela serait utile, se déplace essentiellement pour procéder à des mesures acoustiques compliquées - alors que les dispositions réglementaires « *relatives à l'atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par le bruit* », qui ont été introduites dans le code de la santé publique par décret en date du 31 août 2006, précisent que le constat par les agents assermentés de la nuisance occasionnée ne nécessite aucune mesure acoustique.¹⁸ Le résultat vécu par les riverains est désolant.

Certes, ce service de la Préfecture parvient, au bout d'une longue procédure, à imposer la réalisation d'études d'impact aux établissements contrôlés. Et des limiteurs de volume de musique finissent pas être installés - mais ces limiteurs sont fréquemment débridés par les employés (alors que, en principe, ce n'est ni réglementairement autorisé ni techniquement possible...). Au total, des infractions répétitives, identifiées depuis des années (!) ne sont pas sanctionnées alors qu'elles sont évidentes : la musique diffusée par la plupart des établissements reste largement perceptible aussi bien à l'intérieur des immeubles qu'à l'extérieur. Or, ces nuisances relèvent bien du BACN de la Préfecture de police. Et, s'il ne s'agit pas de minorer les contraintes de la Préfecture de police, il est cependant édifiant de constater, précisément en fonction de la lourdeur des moyens à employer, que les sanctions de fermetures administratives ne découlent pas plus systématiquement des constats de non-conformité associés aux études d'impact. Par ailleurs, il manque une coordination entre le BACN et le commissariat d'arrondissement : il devrait être possible de s'attacher à réitérer des constatations de tapages concernant les établissements ciblés par le BACN, ces constatations pouvant être identifiées, indiscutablement, « à l'oreille. »

Ces troubles s'ajoutent aux chroniques attroupements massifs devant les établissements, qui génèrent de graves nuisances sonores, bloquent tout passage sur le trottoir, repoussent les piétons sur la voie publique, ce qui déclenche les klaxons des automobiles et le timbre de l'autobus ; etc.

Le bilan est donc vite fait : *pas d'intervention des pouvoirs publics*. Contrairement à ce qu'affirme l' élu du 11^{ème} (en principe) en charge de la vie nocturne du quartier, les équipages du Commissariat ne sont pas disponibles. Comme, d'autre part, les interventions du Bureau d'Action contre les Nuisances de la Préfecture de police sont très parcimonieuses, nos rues sont abandonnées aux hordes de fêtards.

Or, l'un des problèmes les plus cruciaux de notre quartier est l'absence de contrôle de l'activité des bars, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des établissements. Faut-il le rappeler : les activités nocturnes des établissements mettent simultanément en jeu la consommation d'alcool (dont l'action déshinibitrice n'est plus à commenter), la diffusion de musique et des attroupements durablement bruyants sur la voie publique.

¹⁸<http://www.bruit.fr/boite-a-outils-des-acteurs-du-bruit/recueil-des-textes-officiels/> ; <http://www.bruit.fr/tout-sur-les-bruits/bruits-de-voisinage/reglementation/bruits-de-voisinage-tapage-nocturne.html> ; http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/B3_-_Tapage_nocturne.pdf

Au passage, il est utile de démystifier les soi-disant méfaits sonores de l'interdiction de fumer dans les lieux publics (2008) : devant un bar, un groupe calme de fumeurs et de fumeuses, c'est possible ; un groupe de poivrots et de pochtronnes, non. La différence tient au taux d'alcool dans le sang (cette remarque ne vise évidemment pas à délégitimer l'impératif de santé publique que constitue la lutte contre le tabagisme).¹⁹

La *quantité exceptionnellement élevée de bars* dans nos rues, *l'intensité de leur fréquentation* certains jours de la semaine, *la notoriété (ou la stigmatisation) du quartier* sont telles que les nuisances graves dont les riverains sont victimes ne sont plus contrôlées par personne depuis des mois et des mois. Il faut en effet parler d'*absence* de contrôle et pas seulement d'*insuffisance* de contrôle. Voici quelques exemples édifiants.

- Une micro-sandwicherie a choisi de s'implanter astucieusement rue Jean-Pierre Timbaud, juste en face d'une salle de concert. Depuis son ouverture fin 2012, cette sandwicherie a décidé de s'affranchir *totalemment* de la réglementation qui la concerne. *Ouverte toute la nuit*, elle crée une stagnation de clients fortement alcoolisés qui se restaurent bruyamment sur la voie publique, jusqu'à 5:00 du matin les fins de semaines (le service de vente à emporter est interdit à partir de 00:30...) ! *Plus de trois mois d'infractions non constatées ni verbalisées*, malgré de nombreuses demandes d'intervention.
- L'un des établissements les plus en vue de notre quartier ne gère toujours pas convenablement ses flux de clients ni le volume de la musique perceptible de la rue (« boom boom boom »). Les nombreuses heures de concertation engagées par les riverains avec les responsables de l'établissement ne débouchent pas (dans ces conditions, on ne voit pas pourquoi elles seraient plus positives avec le Gibus...). Les mêmes infractions se répètent et toujours pas de sanctions de la part de la Police. Pas étonnant que cet établissement qui vient d'ouvrir un deuxième local en face du premier prépare activement l'ouverture d'un troisième local en face du deuxième... (en attendant probablement d'en ouvrir un quatrième dès qu'un emplacement se libérera, ce qui, dans notre quartier, ne saurait tarder...). Cependant, les copropriétés des riverains les plus proches se sont unies pour engager une procédure en justice dans le but d'obliger l'établissement à réaliser des travaux d'isolation phonique, toujours annoncés, jamais effectués.
- L'un des bars les plus fréquentés de la rue Jean-Pierre Timbaud suscite sans discontinuer de nombreuses protestations des riverains auprès de la Police et de la hotline des gérants de bar. L'un de ses responsables est également un membre éminent de l'association des gérants de bars du Village Timbaud ! Consacrant de louables efforts à ouvrir, gérer et développer deux autres établissements parallèlement au premier, cet entrepreneur manque probablement de disponibilité pour bien maîtriser tout ce qu'il met en route... Toujours est-il que si le dialogue existe (« Ah, excusez nous, etc. ») les riverains n'observent pas de résultats positifs dans la gestion de ce bar, pas même les soirées du début de semaine, réputées plus calmes. Qu'il pleuve ou qu'il vente, cet établissement (qui devrait donner l'exemple !) fait « bar dedans » et « bar dehors », sur le trottoir et sur une partie de la chaussée... Devant l'établissement, le chuteur attiré se montre désormais très actif, et réactif (ce que les riverains apprécient), mais les conditions d'exploitation du bar confrontent ce chuteur à des groupes trop nombreux, trop alcoolisés : mission impossible. C'est le principe même du « bar dehors » qui le condamne à l'échec.

¹⁹http://mobile.liberation.fr/societe/2013/03/29/sera-t-il-bientot-interdit-de-fumer-en-plein-air_892017 ;
http://mobile.liberation.fr/societe/2012/12/13/la-cour-des-comptes-attaque-la-lutte-antitabac_867524

- Ces commentaires valent pour les bars, les restaurants et les autres établissements festifs de la rue Jean-Pierre Timbaud, de la rue Saint-Maur, de la rue des Trois Bornes, de la rue de Nemours, de la rue Gambey, etc., avec, dans la plupart des cas, une absence totale de communication entre gérants et riverains.
- L'attention du gérant d'un bar de la rue Jean-Pierre Timbaud a depuis longtemps été attirée sur les graves nuisances sonores provoquées par les concerts organisés dans l'établissement sans isolation phonique appropriée. Promesse de travaux formulées par le gérant, promesse de respect de nouveaux horaires : paroles en l'air, pas de verbalisations, pas de sanctions.
- Un caviste nouvellement installé dans le quartier s'autorise à organiser régulièrement des soirées dégustations, très arrosées par définition, non régulées et donc bruyantes. Les attroupements débordent largement sur le trottoir et la chaussée. Nombreuses protestations, nombreux avertissements, pas de réactions, pas de sanctions.
- Les gérants de l'un des restaurants les plus fréquentés du quartier font semblant de ne pas comprendre pourquoi ils devraient gérer leurs nombreux clients devant leur local. De plus, avec plus d'une dizaine d'ouvertures directes sur la rue, la configuration des lieux présente un risque important de nuisances pour l'environnement immédiat (pas de climatisation dans le restaurant : tout est ouvert vers le trottoir). Il est paradoxal d'observer que les employés du restaurant prennent ces risques au sérieux (ils font preuve d'une bonne et cordiale coopération avec les riverains) tandis que les gérants s'autorisent une attitude d'extrême condescendance lorsqu'on fait l'effort de s'adresser à eux (pour eux, visiblement, le trouble vient moins des clients que... des riverains).
- Depuis son ouverture, les bruyants coursiers motorisés d'une sandwicherie prennent allégrement à contre-sens la rue Jean-Pierre Timbaud, ce qui se révèle dangereux pour les piétons, les cyclistes, et même pour les voitures dont les conducteurs ne s'attendent pas à se retrouver nez à nez avec des scooters manœuvrant en sens interdit et à toute vitesse. De nos discussions avec les responsables, il ressort que respecter le code de la route « *ne serait pas bon pour le commerce* ». En effet, prendre le sens interdit fait gagner du temps... S'équiper en vélos et, du coup, utiliser sereinement la piste cyclable ? Pas bon, mauvaise idée, les coursiers n'aimeraient pas.
- Ces exemples peuvent être multipliés pratiquement à l'infini. Bienvenue, le Gibus...

26 - Et pourtant, lorsqu'un « maître des lieux » rappelle sa présence dans notre quartier, son intervention est rapidement efficace...

La lecture des bilans de situation élaborés par les riverains depuis 2010 montre que tous ces problèmes chroniques de tapage nocturne persistent faute d'une action déterminée des pouvoirs publics. A l'inverse, lorsque les autorités sont intervenues avec un peu de fermeté, les établissements contrôlés ont changé leur comportement, au moins pendant quelque temps. Dans certains cas, les nuisances subies par les riverains se sont fortement atténuées. Elles ont même parfois pratiquement disparu sans que l'établissement ait perdu sa profitabilité.

- Ainsi, par exemple, au milieu d'autres établissements, les activités d'un bar de la rue Jean-Pierre Timbaud ont particulièrement dégradé la qualité de vie de nombreux riverains pendant des mois et des mois (musique et vibrations perçues dans et à l'extérieur de l'immeuble, attroupements non contrôlés devant le bar, refus de dialogue et relations très tendues avec les riverains, etc.). Après de très nombreuses mains courantes, suivies de deux fermetures administratives

intervenues au cours de la même année, il est rare que ce bar incommode aujourd'hui son environnement. Son gérant a compris en quoi consistait l'auto-régulation attendue par les riverains. Ceux-ci n'ont plus besoin de l'appeler un soir sur deux pour le rappeler à l'ordre. Et quand le bar programme un événement exceptionnel (un concert « live » de jazz manouche), il en avise ses voisins et respecte la limite des 23 :00 pour mettre fin à ce qui deviendrait une nuisance. Globalement, le contrat moral avec les riverains est respecté *dans la durée*. La plupart du temps, les activités sont maîtrisées, les clients contenus.

Certes, les exemples de changements positifs sont rarement observables dans la durée. Les riverains en déduisent que les deux pinces de la tenaille sont indispensables. Si l'une vient à manquer, l'autre ne sert plus à rien...

- Un café de la rue Saint-Maur était redouté pour ses attroupements incontrôlés. Après une fermeture administrative à l'été 2012, les plaintes ont rapidement diminué. Les riverains ont fait savoir au responsable que la situation s'améliorait. Toutefois, avec le temps, ces résultats encourageants sont devenus de plus en plus aléatoires jusqu'à revenir à la situation initiale... On peut donc penser qu'une deuxième sanction devant des débordements à nouveau réguliers se révélerait (malheureusement) des plus utiles... Même remarque pour les établissements de la rue Saint Maur qui ont été sanctionnés à l'été 2012 et qui provoquent à nouveau de nombreux désordres.

Pour autant, au-delà de ces exemples, il semble réellement possible d'échapper au choix binaire : fermeture définitive des établissements contre tranquillité des riverains. Et il est erroné d'affirmer que les autorités publiques ne peuvent que constater, en la déplorant, la situation que vivent les habitants du quartier. Associée à une politique de dialogue et de prévention, la mise en œuvre de contrôles réguliers et adaptés constitue un levier qui a montré toute son efficacité.

Mais la Mairie du 11^{ème} n'a toujours pas montré l'engagement nécessaire dans la part qui lui revient dans la mise en œuvre de ces contrôles. Commentaire injuste ? Examinons deux situations, suivant que les services municipaux agissent *directement* via des personnels spécialisés dont ils ont la gestion, ou *indirectement*, à travers la mobilisation des forces de l'ordre gérées par la Préfecture de Police.

Premier cas, la gestion directe. Mars 2012. Pour la plus grande satisfaction des riverains, la Mairie suggère la possibilité de mobiliser des personnels qu'elle gère en propre, des « médiateurs de nuit », qui pourraient intervenir utilement pour aider à la régulation de la vie nocturne. Voyons la progression de l'idée et sa réalisation dans le temps. Première étape. Compte rendu élaboré par le Collectif Riverains Jean-Pierre Timbaud après sa réunion du 26 mars 2012 avec la Mairie de Paris et la Mairie du 11^{ème}.

- « Mao Péninou a rappelé que la Mairie de Paris ne dispose pas de pouvoirs de police mais que la Mairie de Paris va poursuivre une démarche de concertation plus étroite avec la Préfecture de Police et les Commissariats de quartier de façon à prendre les mesures adaptées aux différentes situations rencontrées dans la réalité des territoires de Paris. Les « Médiateurs de nuit », dispositif centré sur la gestion de l'insécurité dans certains quartiers de Paris, pourraient également entrer dans cette réflexion. Une demande est en cours de la part de la Mairie du 11^{ème} pour étudier les conditions dans lesquelles ces Médiateurs de la nuit (qui n'ont rien à voir avec les Pierrots) pourraient être déployés certaines soirées, et même au-delà de minuit, dans les zones où leur action serait utile. »

Deuxième étape. Voyons ce que sont devenus les « Médiateurs de nuit », six mois plus tard : on en retrouve la trace dans le Bilan de situation au 30 septembre 2012.

- *« Employés par la Mairie, les « correspondants de nuit » ont démontré leur efficacité dans de délicates missions de médiation au sein d'environnements urbains souvent violents. Les vacances de ces médiateurs étaient donc attendues avec beaucoup d'intérêt par les riverains du Collectif, notamment parce qu'elles devaient couvrir la période critique de fermeture des établissements.(...) Si les vigiles et les chuteurs, bien qu'insuffisamment efficaces, sont présents sur le terrain jusqu'à 2 :00 du matin (jusqu'à 4:00-5:00 pour l'Alimentation Générale qui bénéficie de l'autorisation d'ouverture de nuit), en revanche, toute « autorité » déserte le territoire dès que les rideaux de fer sont baissés. Des « correspondants de nuit » manifestant la présence d'un « maître des lieux » institutionnel (ces médiateurs portent l'insigne de la Mairie du 11ème) après 2 :00 du matin, voilà qui ne pouvait que réjouir les riverains. Résultat : en fait de « correspondants de nuit », les riverains ont aperçu de temps en temps des « correspondants de jour », les jours les plus creux de la semaine, aux heures les plus creuses de la journée : ils exploraient certainement le terrain pour mieux se repérer. En tout état de cause, les riverains n'ont pas vu la mobilisation annoncée de ces auxiliaires dont ils attendaient l'action avec beaucoup d'intérêt et de gratitude. Une promesse de plus et une désillusion à la hauteur des attentes... »*

Donc, en septembre 2012, on attendait encore la concrétisation d'une idée évoquée six mois plus tôt. Et deux mois plus tard, que dit-on de ces médiateurs municipaux au moment de l'évaluation solennelle du dispositif « *Baisser D'un Ton* » en principe animé par la Mairie du 11^{ème} dans notre quartier ? La réponse se trouve dans le compte-rendu de la réunion de bilan du 9 novembre 2012.

- *« Point 4. Les Correspondants de nuit. Il s'agissait d'agents de médiation, employés par la Mairie du 11ème. Ces agents étaient censés effectuer des passages réguliers les jeudis, vendredis et samedis en soirée et jusque 1 h 30. Les interventions incluait la rue Saint Maur qui est hors périmètre de la zone habituelle d'intervention de ces médiateurs. L'objectif était de s'assurer que les personnes qui ne relèvent pas de la responsabilité directe des établissements (car anciens ou futurs clients des bars, ou tout simplement « badauds ») n'avaient pas un comportement créant une gêne pour les riverains. Les riverains indiquent tout leur intérêt pour ce dispositif dont ils regrettent qu'il ne soit pas davantage visible. Les responsables du service précisent que les agents exerçant cette mission sont affectés à la fois au 11ème et au 10ème arrondissement, ce qui restreint leur visibilité sur un territoire considérable. Il s'agit d'autre part d'agents volontaires dont, jusqu'à présent, le dernier passage devait prendre fin à 1:30 car les agents doivent disposer d'un peu de temps pour regagner leur point de début et de fin de service. Les responsables indiquent qu'ils vont étudier les conditions de prolongation de la mission tout en améliorant l'horaire (au-delà de 1:30) pour mieux répondre aux besoins et aux attentes des riverains. La localisation des interventions sera également mieux définie. La rue Édouard Lockroy serait notamment privilégiée en raison des graves nuisances que les riverains subissent de façon chronique (cette rue constitue l'une des principales voies d'accès aux bars des rues avoisinantes). »*

Bref, toujours rien. Et en mars 2013, soit un an après la première annonce ? Toujours rien. Dommage car, si on a bien compris, la Mairie dispose de tous les leviers pour avancer. Nous savons maintenant que les Pierrots ne correspondent absolument pas à nos besoins ; nous pensons en revanche qu'une expérimentation des correspondants de nuit serait très précieuse.

Les gérants et les chuteurs des bars de nos rues partagent cette opinion. Souvent débordés par leurs propres clients, impuissants face aux hordes qui défilent dans les rues, ils ne craignent pas pour leur emploi et aimeraient bien être aidés par des acteurs qui auraient la légitimité nécessaire pour intervenir sur l'espace public. Les chuteurs nous affirment ceci : lorsqu'il leur arrive (rarement) d'apercevoir les correspondants de nuit, ceux-ci sont déjà passés : ils passent - mais sans jamais s'arrêter...

Passons au deuxième cas, celui dans lequel la Mairie doit mobiliser des partenaires. Il s'agit alors pour la Mairie de convaincre son partenaire préfectoral qu'il est possible d'user de prérogatives de police sans se soucier du risque de se voir taxé de mettre un « bonnet de nuit sur Paris » (voir plus loin, page 37, l'origine de l'expression).

Voici la conclusion de la réponse que le Cabinet du Préfet de Police a apportée le 12 février 2013 au vœu décanté filtré de la Mairie du 11^{ème}.

- *« Sans préjudice des choix opérationnels effectués par le commissaire, et qui tiendront compte avec beaucoup d'attention des éléments de votre vœu et de votre souhait de voir renforcée la présence policière, votre Conseil connaît la situation des effectifs qui sera celle de la préfecture de police en 2013, avant que les recrutements décidés juste avant l'été ne se traduisent par des renforts en personnels, tout au long de l'année 2014. »*

Un espoir pour... 2014 ? Oups, ah, quand même, 2014... Dans cette réponse décevante, les riverains voient d'abord le fait que la Mairie n'a pas été capable de convaincre ses interlocuteurs institutionnels du point de rupture auquel nous sommes arrivés.

Cris, braillements, vociférations, chansons à tue tête au milieu de la nuit ; jets de « galettes de vomis » et d'urines ; bagarres, deal, racket, bouteilles cassées, poubelles renversées, graffitis généralisés ; stationnement chronique de voitures sur la piste cyclable, devant les entrées de parking ou en double file toute la soirée, rodéos de scooters et motos en sens interdit ; klaxons à toute heure de la nuit ; etc. : **Les espaces devant les bars sont à peine gérés, les espaces entre les bars²⁰ ne le sont pas du tout. Notre quartier est une zone de non droit et cela n'émeut personne.**

Le lien internet qu'on trouvera ci-dessous permet de visionner des scènes habituelles dans nos rues à partir de 21 :00 et jusqu'à 5 :00 ou 6 :00 du matin... L'affluence rappelle les couloirs du métro à la station Chatelet ou Saint-Lazare, sauf que la foule qui fréquente notre quartier est sévèrement imbibée, et ce n'est pas à l'eau minérale...

<http://www.youtube.com/user/collectifriverains/videos?view=0>

27 - Alcool, bruit, sommeil : un cocktail en forme de désastre sanitaire mais qui ne fait pas le poids par rapport à la « liberté du commerce »...

En réalité, peu importe que la Mairie dispose, ou pas, des pouvoirs de Police. Lorsqu'elle le juge nécessaire, la Mairie de Paris ou celle du 11^{ème} savent se donner les moyens de réaliser leurs projets. S'il en était autrement, comment la capitale pourrait-elle mener à bien des opérations aussi complexes que Paris Plages, la Fête de la Musique, la Nuit Blanche, le Marathon de Paris, etc. - sans compter les fameuses Nuits Capitales, la Gay Pride, la Techno Parade, etc. ?

Et, que dire des graves nuisances liées à la circulation des autocars de tourisme ? Elles ont fini par être prises en compte à travers une panoplie de mesures, dont certaines représentent des investissements significatifs. Extrait du site Paris.fr.

- *Paris reçoit plus 26 millions de visiteurs par an, dont 60% d'étrangers. Ce flux nécessite une gestion spécifique du stationnement des autocars. (...) Cette*

²⁰ Ce point sera repris plus loin ; voir la notion de « gestion des interstices », page 46

*activité doit également tenir compte des souhaits exprimés par les parisiens et les parisiennes d'une meilleure qualité de vie, pas toujours compatible avec la circulation et le stationnement des autocars de tourisme, en particulier aux abords des sites les plus fréquentés. En effet, en haute saison, ce sont près de 2 000 autocars qui, au cours de la journée, circulent et stationnent dans Paris, ce qui pose une vraie question d'environnement. Afin d'aboutir à une meilleure harmonie entre ces deux aspects, la municipalité parisienne a donc décidé de réexaminer les dispositions régissant les autocars de tourisme, en concertation avec les professionnels concernés et la Préfecture de Police. La politique globale menée par la Mairie de Paris vise à concilier les impératifs de santé publique et l'activité économique représentée par le tourisme (...). Les orientations issues de cette réflexion ont débouché sur les premières mesures suivantes : la création d'un forfait de stationnement pour faciliter et encourager l'usage des parkings existants, souvent sous-utilisés ; la mise en place par la Ville, sur les principales zones de dépose et de reprise des passagers, d'agents destinés à l'accueil et à l'orientation des chauffeurs d'autocars vers les emplacements de stationnement disponibles ; (...) un meilleur contrôle du respect de la réglementation du stationnement ; la création d'un service Internet d'information destiné aux professionnels (...) ; la création d'un serveur vocal indiquant, en temps réel, les places disponibles dans les principaux parcs de stationnement ; l'amélioration de la signalétique liée au tourisme pour en faciliter la lisibilité et la compréhension (...)*²¹.

Pour quelles raisons ce qui a été possible pour la régulation des autocars ne le serait-il pas pour le contrôle des fêtards ?

Exemple peu représentatif car trop ancien ? Soit. Prenons donc une situation plus récente. Journal Le Monde, daté du 20 mars 2013.

- « Bertrand Delanoë choisit d'appliquer la réforme des rythmes scolaires dès 2013. Au fur et à mesure que la contestation s'est renforcée - mêlant enseignants, mais aussi parents d'élèves et agents municipaux -, beaucoup ont douté que Bertrand Delanoë, le Maire PS de Paris, maintiendrait le cap : celui d'une application de la réforme des rythmes scolaires dans la capitale dès septembre 2013. (...) Selon nos estimations, près de la moitié des 50 plus grandes villes attendront 2014 pour modifier la répartition des temps éducatifs en maternelle et élémentaire. Des municipalités de droite, comme Marseille, Nice, Bordeaux, Le Havre ou Toulon, mais aussi de gauche à l'instar de Lyon, Montpellier, Lille, Amiens ou Dunkerque. (...) Le maire a mis sur la table le recrutement de 400 agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM), en quatre ans ; le rétablissement des crédits dévolus aux classes de découverte - à hauteur de 1,2 million d'euros - et l'ouverture de 25 postes d'enseignants supplémentaires au concours des professeurs de la ville de Paris, les fameux PVP qui assurent les cours d'arts plastiques, de musique et de sport. Un millier d'emplois doivent aussi être créés pour titulariser des intervenants du périscolaire dont une majorité d'animateurs. Le tout, promesse du maire, sans augmentation des impôts en 2014. »²²

Voyons la suite dans le journal Les échos, daté du 25 mars 2013.

²¹ <http://www.paris.fr/pratique/transports-en-commun>

²² http://abonnes.lemonde.fr/ecole-primaire-et-secondaire/article/2013/03/19/bertrand-delanoë-choisit-d-appliquer-la-reforme-des-rythmes-scolaires-des-2013_1850371_1473688.html

- « Rythmes scolaires : Paris donne son feu vert pour 2013. Le Conseil de Paris a approuvé lundi l'application dès la rentrée 2013 de la réforme des rythmes scolaires. Bertrand Delanoë ne cachait pas sa satisfaction lundi (25 mars 2013) : au terme de plusieurs semaines d'intenses négociations, le Maire de Paris a obtenu les suffrages nécessaires en Conseil de Paris, pour engager dès septembre 2013 la très délicate réforme des rythmes scolaires dans les 663 écoles parisiennes. Le décret instituant le passage à la semaine de 4,5 jours, avec ouverture des classes le mercredi, a été approuvé par 94 conseillers de Paris (69 voix contre) ». ²³

Autrement dit, lorsque la Mairie le veut, elle peut. Mais on estime peut-être que la santé des riverains, celle des clients des bars, celle des employés des bars, ne constituent pas un vrai impératif de santé publique ? Voyons cela de plus près.

À tout seigneur, tout honneur : sur les méfaits de la consommation excessive d'alcool, notamment chez les plus jeunes consommateurs, nos interlocuteurs de la Mairie peuvent s'informer au bout des liens suivants.

- *Les risques du Binge drinking chez les jeunes* - http://www.huffingtonpost.fr/christophe-marinetiboulanger/risques-binge-drinking-jeunes_b_2883408.html
- *Le phénomène inquiétant du Binge drinking* - <http://www.marieclaire.fr/le-binge-drinking,20258,328994.asp>
- *Binge drinking: a French issue ?* - <http://myfrenchlife.org/2012/04/20/binge-drinking-a-french-issue/>
- *Enquêtes sur la santé et les consommations d'alcool de l'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies (OFDT)* http://www.ofdt.fr/BDD_len/Bd_stats/69_Doc.shtml
- *Acute renal failure after binge drinking of alcohol* - <http://cat.inist.fr/?aModele=afficheN&cpsidt=2679973>
- *Efficacy of Physician-delivered Brief Counseling Intervention for Binge Drinkers* - <http://cat.inist.fr/?aModele=afficheN&cpsidt=22319352>

Il est vrai que nos interlocuteurs de la Mairie n'avaient pas réagi au sujet des liens sur le Gibus Café, que nous leur avons fourni le 23 janvier dernier : peut-être leur connexion internet n'est-elle pas suffisamment fiable ? Pour remédier à cette éventuelle difficulté, voici quelques *copier coller* d'autres informations tout ce qu'il y a de plus actuelles (22 mars 2013), également disponibles sur internet.

- « *Alcool : Les jeunes malades de l'ivresse. Selon la Société française d'alcoologie, 400 000 hospitalisations ont été liées à l'alcool sur une année, soit un bond de 30% en trois ans. Les jeunes seraient de plus en plus touchés. Ce sont les chiffres alarmants d'un rapport de la Société française d'alcoologie révélés par Europe 1. Comas éthyliques, hépatites, cirrhoses, mais aussi troubles psychiques dus à l'addiction : les causes sont malheureusement nombreuses.*- *Le rapport révèle par exemple que les séjours à l'hôpital liés à l'alcool sont deux fois plus nombreux que ceux causés par le diabète ou les maladies cardiovasculaires. L'alcool est devenu la première cause d'hospitalisation en France. Plus grave encore, les séjours courts de moins de deux jours, qui*

²³<http://www.lesechos.fr/economie-politique/politique/actu/0202662715204-rythmes-scolaires-nouvelle-manifestation-a-paris-552262.php>

concernent généralement des personnes qui ne sont pas encore alcooliques mais qui sont sur le point de basculer, ont progressé de 80%.

- Ces courts séjours concerneraient de plus en plus les jeunes et les femmes. « On voit de plus en plus de jeunes qui se présentent aux urgences très fortement alcoolisés, qui vont rester 24 heures, parfois deux jours, pour dégriser, constatait sur Europe 1 le Dr Damien Labarrière, médecin gastro-entérologue au CHR d'Orléans. On les trouve aussi dans les services de réanimation ». Avec « des conséquences déjà très graves sur la santé, au niveau du pancréas ou foie. Des cirrhoses qu'on ne voyait pas à l'âge de 25 ans, mais beaucoup plus tard »²⁴.

Écoutons encore le co-auteur de cette enquête de la Société française d'alcoologie.

- « L'hôpital ne propose pas de soins adaptés à ces patients, parce qu'on n'est pas organisé pour, on n'a pas les moyens pour », regrette le professeur Michel Reynaud, chef du service de psychiatrie et d'addictologie à l'hôpital Paul Brousse de Villejuif (Val-de-Marne) et coauteur de cette enquête.
- « Une fête où il n'y a pas de personnes ivres n'est pas une bonne fête [...] Et il n'y a plus de tabou à l'ivresse féminine, qui fait au contraire l'objet de promotion sur les sites jeunes ». Encore plus alarmant : le professeur Reynaud évoque au micro de France Info « une augmentation considérable des alcoolisations graves chez les jeunes, **notamment chez les jeunes femmes** ». Ces états « entraînent, de plus en plus tôt, des comas éthyliques, des hépatites aiguës, des pancréatites aiguës ou des violences », poursuit le médecin. Un phénomène « en grande partie lié à l'autorisation de la publicité pour l'alcool sur internet » mais aussi « à la banalisation, à la normalisation et même la valorisation de la cuite dans les groupes de jeunes », se désole le professeur Reynaud. »²⁵

À ce stade, une brève parenthèse : c'est certainement un pur hasard qui relie les informations qu'on vient de lire ci-dessus et celles qu'on va lire ci-dessous :

- « Le succès des rosés aromatisés bouscule le rayon apéritif. La vague rose continue à envahir le rayon des boissons. Même la bière et le cidre y ont succombé. C'est aujourd'hui le tour du pastis : la société Pernod va commercialiser, dès ce printemps, une déclinaison de sa marque emblématique " 51 " en version rosée. Pour teinter le " jaune ", l'anis se mêlera de saveurs de fruits, comme le pamplemousse rose, le cassis, la fraise et la framboise. (...) Le groupe Ricard souhaite enrayer l'érosion des ventes du " jaune ". En donnant à son célèbre breuvage une nouvelle couleur de robe, il veut séduire une clientèle plus jeune et plus féminine. (...)
- Alors que se profile l'apéritif estival, une nouvelle concurrence a pris ses aises. Le succès du vin rosé et aussi, depuis peu, des versions aromatisées aux fruits, comme le rosé pamplemousse, bouscule les acteurs établis. Selon l'institut d'études SymphonyIRI, il s'est vendu 14,4 millions de litres de vins aromatisés sur les douze derniers mois dans les hypers et supermarchés en France, contre 4,7 millions en 2011, soit un chiffre d'affaires de près de 51 millions d'euros. Alors que ce produit était quasi inexistant il y a trois ans ! »²⁶

²⁴ <http://pourquoi-docteur.nouvelobs.com/Alcool--les-jeunes-malades-de-l-ivresse-2292.html>

²⁵ <http://m.franceinfo.fr/societe/l-alcool-premiere-cause-d-hospitalisation-en-france-927991-2013-03-22>

²⁶ Journal Le Monde, 28 mars 2013, rubrique Économie, page 17

Difficile de résister aux tentations... Conception particulière de la fête ? Généralisation de la débauche²⁷ ? Ce n'est pas le problème des associations de riverains. Contrairement à ce qu'on leur fait trop souvent dire, elles ne sont porteuses d'aucun message moralisateur. En revanche, elles luttent contre les nuisances publiques qui découlent de ces comportements privés.

Nous voilà sensibilisés aux problèmes liés à l'alcool. Quant aux effets sanitaires du bruit, la Mairie de Paris est en principe très bien placée pour disposer d'une information à jour puisque, à l'instar d'une quarantaine de grandes villes françaises, elle a cru bon de s'associer à la 13ème journée du Sommeil, qui a eu lieu le 22 mars 2013 sur le thème « Sommeil et environnement ».

Voyons d'abord ce que nous dit l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région parisienne (IAURP) dans sa fiche consacrée à *l'environnement sonore* (mise à jour en janvier 2013).

- « *La directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 a défini les bases communautaires de la lutte contre le bruit dans l'environnement. Elle comporte trois objectifs : permettre une évaluation harmonisée à l'échelle européenne de l'exposition au bruit dans l'environnement, via la réalisation des cartes stratégiques de bruit ; mettre en œuvre des plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), plans d'action visant à réduire le niveau d'exposition et à préserver des « zones calmes » ; informer le public et le faire prendre part aux décisions.* »²⁸

La fiche précise ensuite ceci.

- « *L'exposition au bruit ambiant constitue un véritable enjeu de santé publique. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a ainsi évalué, à l'échelle européenne, pour chacun des impacts sanitaires reconnus du bruit (perturbations du sommeil, maladies cardiovasculaires, troubles de l'apprentissage, acouphènes et gêne), la charge de morbidité au moyen de l'indicateur quantitatif des « années de vie en bonne santé perdues » (en anglais: disability-adjusted life-years, ou DALYs) ».*

Voyons maintenant ce que nous propose l'exposé des motifs de cette intéressante journée « Sommeil et environnement », organisée avec l'appui de la Mairie de Paris.

- « *Pour dormir, il faut s'arrêter, se relâcher, se laisser aller. Mais cette mise en position « OFF » n'est pas simple dans une société marquée par le changement et la vitesse. Rien ne facilite le relâchement total vers le sommeil, hormis un environnement propice à la quiétude et à la détente. C'est pourquoi l'INSV (Institut National du Sommeil et de La Vigilance) a choisi de consacrer la 13ème édition de la Journée du Sommeil à l'environnement de la nuit. Avec une double ambition : pointer du doigt les erreurs commises dans la vie actuelle des citoyens perturbés et définir les conditions-clés d'un bon environnement du sommeil.* »²⁹

Nos interlocuteurs de la Mairie du 11^{ème} ont-ils eu le temps de consulter les « *Résultats de l'enquête INSV / MGEN - 2013* », spécialement diligentée sur le thème de cette journée nationale : « *Un environnement de qualité pour un bon sommeil !* » (Page 3 de l'enquête) ? En voici quelques extraits.

²⁷ <http://www.letudiant.fr/loisirsvie-pratique/soirees-medicine-biture-express-chez-les-etudiants-14749.html> ;

<http://femininl'emporte.blogspot.fr/2011/11/publicite-sexiste-tonus-dsk-soiree.html>

²⁸ http://www.iau-idf.fr/fileadmin/Etudes/etude_953/07_FicheSONORE.pdf

²⁹ <http://www.institut-sommeil-vigilance.org/wp-content/uploads/2013/03/Presse-JNS-2013.pdf>

- 31% des français sont gênés par le bruit en semaine et/ou le week-end. Parmi les facteurs aggravants : habiter en Centre ville (39%), dans l'Agglomération parisienne (32%), vivre en appartement (43%), être étudiant (35%), avoir entre 18 et 24 ans (32%). (Diapositive n° 32)
- 76% des personnes gênées par le bruit le sont toute la nuit, c'est-à-dire en début de soirée, en milieu de nuit et en fin de nuit. (Diapositive n° 33)
- Dans 9 cas sur 10, l'origine des nuisances sonores se trouve à l'extérieur. Le bruit de transport (bruits de voitures en tête) et ceux de l'animation nocturne (bars/discothèques) représentent 83 % du total des gênes. (Diapositive n° 34)
- Parmi les solutions des français pour éviter d'être gênés, 37 % utilisent des bouchons d'oreille, 18 % prennent un somnifère ou un hypnotique. (Diapositive n° 41)

Et que pense la Mairie du 11^{ème} de ces conseils avisés, rappelés à l'occasion de la journée ?

- « Quelques conseils pour mieux dormir. Évitez les excitants le soir : café, thé, vitamine C, coca... Ne pratiquez pas d'activité physique après 20h00. A l'inverse, favorisez les activités relaxantes le soir : lecture, tisane, relaxation, bain tiède (au moins 2 heures avant le coucher). Évitez les repas trop copieux et l'alcool au dîner. Trouvez votre propre rythme de sommeil et respectez-le. Au lit, évitez de manger, regarder la TV ou travailler. Écoutez vos signaux de sommeil (bâillements, yeux qui piquent...)»³⁰ »

Pour mieux décrypter la signification de ces conseils, pour mieux comprendre les enjeux de la qualité de notre environnement sonore, nos interlocuteurs de la Mairie du 11^{ème} peuvent consulter les nombreuses ressources mises à disposition par le Centre d'information et de documentation sur le bruit (CIDB)³¹.

Notre collectif reçoit de plus en plus de messages interrogatifs de la part d'acheteurs potentiels de biens immobiliers. Ils voudraient s'installer dans ce quartier du 11ème arrondissement mais ils se posent des questions : *Notre quartier est-il sûr ? Peut-on s'y établir en toute tranquillité ? Peut-on y élever des enfants sans problèmes ?* Etc. Ces acheteurs potentiels reprennent ensuite contact pour nous dire que, réflexion faite, ils renoncent (à regret) à leur projet d'achat et d'installation dans notre quartier. Ils ont pris leur décision négative après avoir sillonné les rues du quartier une soirée de fin de semaine... Nous regrettons bien entendu ces décisions. Nous les comprenons cependant car elles ne font que rappeler celles d'habitants du quartier qui, de guerre lasse, ont préféré renoncer à lutter contre les nuisances du « *bar d'en dessous de chez eux* »³².

De fait, qu'est-il devenu notre quartier ?

- **La journée : rideaux de fer baissés et opération ville morte.** Les bars se réveillent vers 18 :00, les commerces non alcoolisés ont pratiquement disparu : on ne voit donc que des rideaux de fer plus ou moins graffités selon ce qui s'est passé la veille.
- **La soirée et la nuit : hordes de viande saoule et ivresse pour tous,** sans aucun contrôle social institutionnellement organisé.

³⁰ <http://www.institut-sommeil-vigilance.org/>

³¹ Par exemple : <http://www.bruit.fr/tout-sur-les-bruits/activites-bruyantes/lieux-musicaux/>

³² <http://sosconso.blog.lemonde.fr/2013/03/14/le-bar-en-dessous-de-chez-moi-fait-du-tapage/#more-3260>

- **La matinée, de l'aube jusqu'à midi : fracassants chargements et déchargements de fûts métalliques et d'autres caisses d'alcools par les camions ravitailleurs** (Rue de la Soif, il faut bien anticiper pour ne pas décevoir les besoins des assoiffés)...

Comment en est on arrivé là ? L'enchaînement est en fait assez simple.

Premier temps. La Mairie laisse s'installer qui veut, « liberté du commerce oblige ». Curieusement, on n'est pas très regardant sur le professionnalisme de ces commerces : pas besoin d'habilitations particulières, pas d'adhésion obligatoire à un syndicat professionnel, pas d'engagement signé concernant le respect de bonnes pratiques, et, quoiqu'on en dise, pas besoin de travaux spécifiques avant l'ouverture (le temps que les infractions soient constatées, et, mieux encore, verbalisées, le gérant peu scrupuleux aura engrangé de sympathiques bénéfiques). D'ailleurs, animation nocturne, intense vie culturelle dans les bars, c'est bien connu, excellent, prestige de Paris, oups le bonnet de nuit, lutter contre la concurrence Berlin, Barcelone, Londres,...

Puis, la Mairie verse des larmes de crocodiles : tous ces commerces alcoolisés, ce désordre, ces foules incontrôlables dans les rues, *finalement, c'est bien malheureux, souffrance des riverains, etc.*

Deuxième temps. Les bars font venir le maximum de fêtards. Il faut bien que les gens décompressent, crise, chômage, stress dans les entreprises, stress dans les universités, stress partout ; heureusement, toutes sortes d'alcools, ça euphorise les consommateurs, ils en ont bien besoin, il s'agit d'une fonction sociale indispensable ; d'ailleurs « réveiller Paris », etc. Puis, ces bars, « lieux culturels », constatent que décidément leurs consommateurs sont très nombreux, ils parlent très fort, font pipi dans la rue (même les jeunes filles, c'est dingue), se battent entre eux, vomissent, se font voler par les pickpockets attirés par les lumières de la ville, se font racketter par les dealers ;

Puis, les gérants de bar versent des larmes de crocodiles : tous ces clients alcoolisés, *finalement, c'est bien malheureux, souffrance des riverains, etc.*

Troisième temps. La Police ne dispose pas des effectifs nécessaires. Or il en faut des effectifs, surtout la nuit, car rétablir l'ordre avec des groupes alcoolisés, ce n'est pas gagné, on ne peut pas mettre en danger des équipages trop peu nombreux face à des hordes euphorisées agitées désinhibées. Il vaut mieux jouer sur la prévention. Puis la Police prend (mais pas toujours) les mains courantes déposées par les riverains.

Puis la Police verse des larmes de crocodiles : elle constate que ces gérants de bar qui ne tiennent pas leurs clients, et aussi ces clients qui ne se tiennent pas eux-mêmes, *finalement, c'est bien malheureux, souffrance des riverains, etc.*

Quatrième temps. Pas d'effectifs de police = pas de constatation des infractions = pas de verbalisations des infractions = pas de limites = gérants et clients n'en font qu'à leur tête = encouragement de l'installation de nouveaux bars, et c'est reparti pour un tour. Sauf que 1) il y a davantage d'établissements dans un territoire toujours aussi restreint et que 2) le contrôle est à chaque fois plus difficile.

Bref, tout le monde est bien d'accord : finalement, tout ça est bien malheureux, souffrance des riverains, etc.

Exagérations de riverains aigris, acariâtres, atrabilaires ? Voyons quelques chiffres.

- *Avec 152 744 habitants pour 3,7 km², soit 41 282 habitants au km², la Direction territoriale de sécurité de proximité du 11^{ème} arrondissement de Paris (DTSP-75-11) est celle qui connaît la densité la plus élevée des **84** des circonscriptions de sécurité de proximité (DTSP) du Grand Paris en 2011.*

- *Un rappel : la licence de Quatrième catégorie autorise la vente des « boissons des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} groupes, ainsi que les rhums, les tafias et les alcools provenant de la distillation des vins, cidres, poirés ou fruits ne supportant aucune addition d'essence »³³. Avec 1 500 licences IV, cette même DSTP arrive en troisième position dans Paris, après celles des 18^{ème} et 20^{ème} arrondissements (qui sont nettement plus grands...). Bonne performance du 11^{ème} arrondissement : troisième sur 84.*
- *Mais le 11^{ème} arrondissement repasse largement en tête pour ce qui concerne « les déclarations d'usagers (hors brigade des réseaux ferrés), rubrique des Nuisances, catégorie des Tapages nocturnes, période : année 2011 » dans « La main courante informatisée de la Préfecture de police ».*
- *En effet, au hit parade, le nombre de plaintes pour tapages nocturnes enregistrés dans la DTSP-75-11 est exactement du double de la seconde DTSP (celle du 18^{ème} arrondissement) ! 303 signalements pour le 11^{ème} contre 152 pour le 18^{ème}. Une seule DTSP, celle du 11^{ème}, se situe au dessus des 300 signalements annuels.*
- *Les autres DTSP se répartissent comme suit : 7 DTSP ont enregistré entre 152 et 100 plaintes annuelles ; 32 DTSP entre 99 et 30 ; 44 entre 28 et 1 signalement³⁴.*

Les spécialistes de ces questions s'accordent sur la considérable *sous-évaluation* de ce type de données, extraites de la Fiche thématique n° 22, « *Les signalements enregistrés dans la main courante informatisée du Grand Paris en 2011* » du Rapport 2011 INHESJ / ONDRP (*Institut National des Hautes Études de la Sécurité et de la Justice / Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales*).

Cependant, même si ces données sont inférieures à la réalité, l'écart a toutes chances d'être homogène (la méthode de recueil d'informations est la même dans toutes les DTSP). Ces indications quantitatives donnent donc une idée plausible du *hit parade* parisien en matière de nombre de bars et de nombres de plaintes pour tapage nocturne. Et on constate que notre quartier vient très largement en tête...

Le moins que l'on puisse dire est que la tendance doit être brutalement stoppée : sans compter l'annonce du Gibus, on dénombre chaque année une bonne dizaine d'ouvertures de bars, caves à vins, salles de jeux vidéos et autres établissements festifs, et ceci, une fois encore, dans un territoire qui reste aussi exigu !

Si l'on s'en rapporte à ce qui passe dans les rues du 11^{ème} arrondissement, on est donc fondé à affirmer ceci : les artistes missionnaires du réveil nocturne de Paris, les limonadiers spécialisés en alcools rosés ou pas, les experts prédisant la fin du chômage par un recrutement massif d'employés de bars, tous ces bons apôtres ne manquent pas de culot.

Et reprocher à la Préfecture de Police de mettre un « bonnet de nuit » sur Paris parce qu'elle fait son travail (sanctionner les infractions à la réglementation, c'est « *mettre un bonnet de nuit sur Paris*³⁵ ») est pour le moins audacieux... Quant à se montrer disposé à « *respecter la loi en contrepartie d'une médiation de la mairie auprès de la préfecture*³⁶ », voilà qui est tout juste effarant. On a bien lu : pour qu'ils appliquent la

³³ Article L. 333-1 du code de santé publique

³⁴ http://www.inhesj.fr/sites/default/files/045_FT22.pdf

³⁵ <http://www.liberation.fr/culture/0101492678-a-paris-c-est-beau-une-nuit-sans-bruit>

³⁶ Ibidem, Déclaration de la Présidente de « l'association de défense des lieux de culture et de vie de Paris » au moment de la signature de la Charte des lieux musicaux de proximité (2004)

loi, ou pour qu'ils se contentent d'en respecter une partie, les établissements concernés réclament une médiation de la Ville de Paris, entre eux et l'institution chargée de faire respecter la Loi ! Au passage, on voit d'où vient ce succès de la notion de « médiation » (cf. plus haut notre analyse à partir de la page 20)...

En définitive, dans ces conditions, ne serait-il pas plus raisonnable pour les habitants de partir ? De déménager ? Ne serait-il pas opportun d'organiser le *déplacement forcé d'une partie de la population* pour confirmer le caractère festif de notre quartier ? En fait, c'est ce qui s'organise doucement mais sûrement, avec le consentement plus ou moins actif des autorités municipales... Sauf que la population résiste...

D'une part, l'immense majorité des habitants s'est installée dans ces rues bien avant l'arrivée de tous ces bars et autres commerces spécialisés dans la distraction des foules. Pourquoi devrions-nous remettre en cause nos projets et céder la place aux soiffards et aux braillards ? D'autre part, ces mêmes habitants constatent que, fort curieusement, lorsque ces bars sont fermés (le dimanche, par exemple, et parfois le lundi), tout va bien... On n'entend pas de glapissements, on ne risque pas de glisser sur des « galettes » de vomi, on peut même se risquer à ouvrir les fenêtres des appartements en soirée : les beuveries ont mystérieusement disparu.

Naïvement peut-être, les riverains en déduisent que les bars génèrent ces nuisances. Et non moins naïvement, les riverains pensent que les autorités publiques disposent des moyens d'agir - du moins s'ils en avaient la volonté.

3 - NOTRE PLAN D'ACTION

31 - Pour faire respecter le droit à la tranquillité des habitants, les pouvoirs publics doivent renoncer aux alibis qu'ils invoquent rituellement pour justifier leur consternante impuissance

Le Réseau « Vivre Paris ! » regroupe plus de vingt associations ou collectifs de quartiers affectés par le tapage nocturne d'établissements qui y sont concentrés. Le réseau a toujours orienté son action vers le respect de la réglementation. Les milliers de parisiens ainsi représentés n'entendent pas contester à quiconque le droit de pouvoir se distraire, y compris, le cas échéant, bruyamment. Mais ils contestent être obligés de subir au quotidien, dans leurs domiciles, les nombreuses nuisances qui en résultent, soit que ces établissements recevant du public ne sont pas phoniquement isolés, soit que leur clientèle provoque du tapage sur la voie publique.

La légitimité des revendications des habitants s'appuie sur de nombreux éléments qui, curieusement, ne sont pas pris en compte par leurs interlocuteurs institutionnels avec la même urgence que la liberté du commerce. Extrait du Bilan de situation au 30 septembre 2012, élaboré par le Collectif Riverains Jean-Pierre Timbaud (page 10).

- *« Les riverains expriment leur extrême lassitude de se voir opposer par leurs interlocuteurs de la Mairie du 11ème cette sacro-sainte « liberté du commerce³⁷ », qui priverait les élus locaux de tout moyen d'action pour freiner la vente d'alcool dans le quartier.*
- *Cette lecture des textes qui fondent notre « vivre ensemble » fait peu de cas d'autres principes tout aussi sacrés, comme l'Article 4 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen qui précise que « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui »³⁸, ou l'Article 1er de la Charte de l'environnement qui rappelle que « Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé »³⁹. Dans le même sens, les troubles chroniques de voisinage sont régulièrement invoqués par le juge pour limiter la sacro-sainte « liberté du commerce ». Ces considérations n'ont rien de théorique si on examine la jurisprudence. »*

De fait, les fondements de l'action régulatrice des autorités publiques ne manquent pas :

- Le principe citoyen de neutralité de la voie publique implique que personne en particulier ne peut l'accaparer aussi bien en tant qu'espace au sol qu'en tant qu'espace sonore. Les commerces « festifs » n'ont donc pas à considérer la voie publique comme leur annexe.
- Des réglementations nationales retiennent certains seuils d'émergence sonore comme nuisibles pour la santé, ce qui est aussi reconnu par l'OMS⁴⁰. Il est clair que si l'on communique essentiellement sur la question des bruits de trafic, le risque vaut aussi pour les tapages liés aux activités noctambules.
- Le dépassement de ces normes a pu être objectivé à Paris par un organisme indépendant, BruitParif, précisément dans notre quartier, le Village Timbaud.⁴¹
- La loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, modifiée par décret n° 2006-1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de

³⁷ http://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9cret_d%27Allarde

³⁸ <http://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Constitution/Declaration-des-Droits-de-l-Homme-et-du-Citoyen-de-1789>

³⁹ <http://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Constitution/Charte-de-l-environnement-de-2004>

⁴⁰ <http://www.euro.who.int/fr/what-we-publish/information-for-the-media/sections/latest-press-releases/new-evidence-from-who-on-health-effects-of-traffic-related-noise-in-europe>

⁴¹ http://www.accomplir.asso.fr/docs_vivre-paris/jp_timbaud_bilan_30-09-2012.pdf

voisinage et modifiant le code de la Santé publique, stipule que : « *Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition, ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal sous sa responsabilité.* »

- À propos de tapages « festifs », la Cour européenne des droits de l'Homme a reconnu un droit à la tranquillité dans son domicile (article 8 de la Convention EDH) pour condamner des États membres qui n'avaient pas protégé des riverains.⁴²

Les réglementations relevant de la santé publique existent donc bel et bien, sauf qu'elles n'intéressent visiblement pas ceux qui sont chargés de les appliquer...

Par ailleurs, comme on l'a montré à la fin du chapitre précédent, rien n'accrédite la mort de la vie nocturne parisienne, dénoncée à grands cris par les professionnels concernés. Au contraire, les chiffres sont là pour montrer que l'économie festive nocturne est en pleine vitalité, malgré la crise. C'est ainsi que des quartiers entiers courent le risque d'être stigmatisés, « zonés », comme « festifs », avec un statut dérogatoire sur le respect des normes en matière de bruit. Le réseau « *Vivre Paris !* » diffuse un manifeste sur le risque de zonage.⁴³

A cet égard, ici aussi, les moyens existent pour agir et notamment pour se prémunir de la réalisation de ce risque de stigmatisation d'un ensemble de rues. Extrait du troisième Bilan de situation au 30 septembre 2012, élaboré par notre Collectif, (page 10).

- « *Dès sa première rencontre (en 2010) avec le Maire du 11ème, le Collectif des riverains a évoqué l'urgence et la nécessité absolue de prendre des mesures pour mettre fin au développement de la mono-activité de l'alcool. Nous avons demandé l'entrée en action sur ce thème de la société d'économie mixte en charge de ce type de questions à paris. Le Collectif insiste régulièrement sur ce point crucial. Voilà près d'un an qu'une étude aurait été engagée afin de dégager les conditions d'intervention de la SEMAEST. Les résultats ne sont toujours pas connus. En attendant, chaque fois qu'un commerce ferme, c'est un bar ou un caviste qui ouvre...* »

On a déjà évoqué le « vœu » de la Mairie au sujet de l'extension des missions de la dite SEMAEST (cf. plus haut, page 11). Au stade où nous sommes arrivés dans ce quatrième Bilan, prenons connaissance de ce que propose l'un des partenaires de la majorité municipale du 11^{ème} arrondissement. Il s'agit d'une contribution figurant dans le Compte rendu de mandat 2012-2013 (*Le Onzième en mouvement*, mars / avril / mai 2013, page 19). Le titre est le suivant : « *Il faut une remobilisation de tous les pouvoirs publics pour la diversité commerciale !* »

- « *La mono-activité du textile en gros et ses corollaires (rareté et éloignement des commerces de proximité, notamment de bouche) sont hélas bien connus des habitants. La municipalité conduite par G. Sarre l'a combattue avec force, obtenant, entre autres, en 2004, la création de la mission Vital'Quartier, confiée à la SEMAEST : il s'agit de prendre le contrôle de locaux, afin d'y maintenir ou réimplanter des commerces de proximité. G. Sarre a quitté son mandat de Maire en 2008, année à la fin de laquelle la SEMAEST maîtrisait 150 locaux dans l'arrondissement (22906 m2).*

⁴² http://lesriverainsdelabutteurcailles.fr/index_fichiers/Page8123.htm

⁴³ http://www.accomplir.asso.fr/docs_vivre-paris/manifeste_institutions_europeennes_fr.pdf

- *Quatre ans après elle maîtrise à peu près le même nombre de locaux (4 de plus), pour une superficie en légère baisse (21863 m2). Autant dire que l'opération stagne. (...) G. Sarre n'avait jamais caché que l'outil Vital Quartier, pour innovant et nécessaire qu'il fût, n'était pas une baguette magique. Il ne permet que la maîtrise de gré à gré, ou la préemption dans les cas, rares, de cession des murs. Pour la préemption des baux, G. Sarre avait obtenu de haute lutte des dispositions législatives dont les décrets d'application, après avoir tardé, se sont avérés, selon la Ville de Paris, difficiles à mettre en oeuvre. Aujourd'hui, la gauche est aux commandes à la Ville de Paris, mais aussi au gouvernement et au Parlement. Il faut donc adopter des dispositions qui permettent vraiment aux communes d'intervenir dans la cession de baux commerciaux. Par exemple, dans des quartiers déterminés en Conseil Municipal, pourrait être institué un dispositif de déclaration préalable de cession de bail, avec une option de refus du Maire, en fonction de critères d'intérêt général.⁴⁴ »*

Émanant d'un courant politique de la majorité municipale en exercice, la déclaration qu'on vient de lire ne s'inscrit pas dans un contexte polémique. Elle montre que des mesures efficaces peuvent être rapidement adoptées pour lutter contre les dégradations de la socialité urbaine.

Question : pour se mettre vraiment au travail, la Mairie du 11^{ème} attend-elle qu'un courant de sa propre majorité lui adresse un « vœu » ?

32 - « Prévention situationnelle » : mode d'emploi. Les solutions attendues par les habitants sont simples, efficaces et rapides à mettre en œuvre

On fait comme s'il fallait rechercher et découvrir des moyens d'agir face à une situation que tout le monde déplore. Mais, en réalité, les leviers d'action sont parfaitement connus et ils sont nombreux. Ils appartiennent à des registres variés : communication, anticipation, prévention, régulation, réglementation, contrôle, répression, suivi dans le temps. Les leviers les plus efficaces appartiennent au registre de la *prévention situationnelle*. À nos interlocuteurs qui ne seraient pas familiers avec cette notion, nous proposons les principales ressources d'une auto-sensibilisation au bout des liens suivants :

- http://urbamet.documentation.equipement.gouv.fr/documents/Urbamet/0309/Urbamet-0309225/IA52029_OUV00009642.pdf
- <http://rscj.newark.rutgers.edu/faculty/member/clarke-ronald/>
- <http://www.theatlantic.com/magazine/archive/1982/03/broken-windows/304465/>
- <http://www.defensiblespace.com/start.htm>
- <https://www.ncjrs.gov/App/Publications/abstract.aspx?ID=9697>
- <http://lodel.irevues.inist.fr/crimprev/index.php?id=141>
- <http://www.ffsu.org/index.php?id=32255>
- http://www.ffsu.org/fileadmin/ffsu/Formations/2013/pre-programme_mediation_v2.pdf
- <http://www.ffsu.org/index.php?id=32318>
- http://www.ffsu.org/fileadmin/ffsu/PPD/PPD_2012/Candidatures_PPD_2012/PD2012_n_24_Champigny.pdf

⁴⁴ Groupe Mouvement Républicain et Citoyen (Georges Sarre, Anne Brandy, Jean-Marie Barrault)

Pour le lecteur qui préfère une synthèse plus directement opérationnelle, nous rappelons ci-dessous les aspects essentiels du concept en question. Et pour que cela soit le plus clair possible, nous illustrerons le propos à l'aide de nombreux exemples. Ces illustrations seront notamment choisies dans le domaine de la gestion des débordements liés à la mono-activité de l'alcool. Commençons par quelques définitions du concept.

- « *La prévention situationnelle est une stratégie qui tente de réduire les opportunités (de commettre un) crime en augmentant les risques et en diminuant les avantages à la perpétration d'une infraction (Clarke 1995). Cette approche s'appuie sur les théories (...) du passage à l'acte, qui postulent que les contrevenants décident de façon rationnelle de commettre un crime en se basant sur les coûts et les bénéfices envisagés. En analysant la manière dont les infractions sont perpétrées dans une communauté ainsi que le contexte social les entourant, la situation peut être changée de manière à ce qu'un contrevenant soit moins motivé à commettre l'infraction.* »⁴⁵

Le rôle préventif et sécurisant de l'aménagement des espaces publics et des bâtiments s'appuie sur les principes et les outils de la prévention situationnelle, testés depuis plus d'une trentaine d'années aux États Unis et au Canada. En France, certaines de ces réflexions et quelques unes des mesures correspondantes sont intégrées au Code de l'urbanisme⁴⁶ ou figurent dans des Guides techniques à l'usage des chefs de projets⁴⁷. Poursuivons la présentation du concept.

- « *La prévention situationnelle ne concerne pas spécifiquement la sécurité des espaces, elle peut s'appliquer à une infinité de situations. Rick Linden cite ainsi l'exemple des chauffeurs de bus britanniques : dans les années 1970, les agressions à leur encontre ont brutalement baissé lorsque les compagnies ont installé des machines qui rendent automatiquement la monnaie, afin que les chauffeurs n'aient plus à porter eux-mêmes de l'argent liquide. Cette initiative relève de la prévention situationnelle car elle diminue les avantages à agresser un chauffeur de bus. (...) Un autre but de la prévention situationnelle consiste à bannir de l'espace public ses usages jugés "déviant" (...) (en rendant) la situation inconfortable pour le contrevenant.* »⁴⁸

Mais, plus concrètement, comment fonctionne la prévention situationnelle ?

- « *La prévention situationnelle vise à influencer les circonstances du passage à l'acte transgressif en renforçant l'aspect dissuasif à travers quatre grands axes d'intervention.* »⁴⁹

Ces axes d'intervention reposent sur une panoplie de mesures qui visent à empêcher le passage à l'acte 1) en augmentant l'effort nécessaire pour commettre un acte de malveillance ou comportement déviant, 2) en accroissant la perception des risques pour le délinquant potentiel, 3) en réduisant le bénéfice de l'acte et 4) en empêchant la justification de l'acte.

⁴⁵ <http://www.socialsciences.uottawa.ca/ipc/pdf/kr6-linden.pdf>

⁴⁶ Décret n° 2007-1177 du 3 août 2007 pris pour l'application de l'article L. 111-3-1 du code de l'urbanisme et relatif aux études de sécurité publique,

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000652273&dateTexte=&categorieLien=id#>

⁴⁷ <http://www.static.lyon.fr/vdl/contenu/securite/clsbis/guide.pdf#search=%22Direction%20de%20la%20S%C3%A9curit%C3%A9%20et%20de%20la%20Pr%C3%A9vention%22>

⁴⁸ http://fr.wikipedia.org/wiki/Pr%C3%A9vention_situationnelle

⁴⁹ « *Prévention sociale, prévention situationnelle, fondements complémentaires d'une politique de sécurité* », par Éric Chalumeau, Commissaire divisionnaire en disponibilité, Directeur Général de l'acad-Suretis (filiale Groupe Caisse des Dépôts et Consignations), membre de l'équipe pédagogique des formations diplômantes « *Risques et Sécurité* » organisées par l'Université Paris Descartes. Article téléchargeable sur le site du Centre de ressources et d'échanges pour le développement social et urbain, (<http://www.crdsu.org/index.php>),

Voyons de plus près ce que recouvrent ces quatre axes et comment ils pourraient s'appliquer aux préoccupations des Parisiens qui souhaitent retrouver qualité et dignité de vie.

Le premier axe consiste à rendre l'accomplissement d'un comportement transgressif moins facile, notamment en supprimant les tentations qui poussent au passage à l'acte. Qu'est ce que cela peut vouloir dire dans le cas des diverses nuisances nocturnes dont nous sommes victimes ?

- *Si les pratiques « d'open bar » n'étaient pas proposées dans certains établissements, si on en finissait avec les « happy hours », si on renchérisait le coût des produits alcoolisés, si on rendait plus attractives les boissons non alcoolisées, la consommation d'alcool ralentirait à coup sûr. On observerait automatiquement une baisse de ces débordements collectifs qui accompagnent l'absorption non maîtrisée de produits désinhibiteurs.*
- *Si les horaires de fermeture des établissements, et notamment les autorisations d'ouverture de nuit, étaient plus favorables aux habitants, « l'endormissement » des rues (pour reprendre l'expression de Bruitparif, voir page 14) débiterait avant 1:30 ou 2:00 les nuits du dimanche au mercredi, et bien avant 5:00 du matin les nuits de vendredi et de samedi...*
- *Si les candidats à la création d'un nouvel établissement recevant du public pensaient crédible que l'insonorisation des lieux soit effectivement contrôlée avant toute ouverture, les gérants de « micro-bars » y regarderaient à deux fois avant de se lancer dans ces misérables bricolages dont les risques ne leur paraissent pas réels aujourd'hui alors que les graves dommages qui en résultent pour leur environnement ne sont, quant à eux, pas du tout imaginaires.*

Dans le deuxième axe, il s'agit de faire en sorte que les personnes soient davantage au clair avec les risques encourus. Le raisonnement s'applique aussi bien aux gérants des établissements qu'à leurs clients.

- *Si les exploitants d'établissements recevant du public se sentaient réellement surveillés, ils respecteraient davantage les nombreuses réglementations qu'ils s'autorisent à négliger aujourd'hui (respect des heures de fermeture, gestion des nuisances sonores, gestion des attroupements des « bars dehors », déblocage du passage des piétons sur les trottoirs avec la suppression des attroupements, disparition des terrasses illégales, ramassage des mégots dans le caniveau, rentrées des poubelles de bouteilles, etc.).*
- *Autrement dit, si les gérants de bar pensaient qu'ils peuvent être régulièrement contrôlés, et sévèrement sanctionnés en cas d'infractions, ils seraient incités à mieux tenir leurs clients. Dans le même sens, convenablement formés, les vigiles, les chuteurs et autres correspondants de nuit, exerceraient un contrôle social actif, et dissuasif, à la fois pour les personnes et pour les groupes qui font la fête.*

L'augmentation des risques renvoie également au concept d'espace défendable (dispositifs de vigilance de voisinage).

- *Si les riverains ne se constituent pas en association de défense, si aucun contrôle visible n'est effectué, si aucun « maître des lieux » institutionnel ne se manifeste, alors les gérants de bars et leurs clients perdent rapidement la notion des règles de civilités, des limites, des risques (pour eux-mêmes, pour les riverains) car ces risques n'existent plus...*

- *En sens inverse, la perception de la présence d'outils de vidéosurveillance, le passage d'îlotiers connaissant bien les lieux et les problématiques associées, ces manifestations de l'existence d'un tiers présent viendraient utilement rappeler aux bars et à leurs clients qu'un « maître des lieux institutionnel » se préoccupe de maintenir la qualité de vie du territoire.*
- *L'organisation de contrôles ciblés d'alcoolémie montrerait aux automobilistes et usagers de deux roues qu'à Paris on se soucie autant de la préservation de la vie des fêtards qu'en province (comme on le sait, des opérations spectaculaires y sont annoncées et réalisées régulièrement à la sortie des discothèques) : qui a vu, à Paris, des contrôles d'alcoolémie positionnés à proximité d'une zone comptant une dominante d'établissements servant de l'alcool ?*
- *Un rappel à l'ordre transmis conjointement par les établissements et la Mairie sensibiliserait les livreurs employés par les brasseurs sur le respect des règles professionnelles du transport et de la livraison des marchandises en ville. La mise en place d'un comité de suivi permettrait de maintenir la pression sur les entreprises de livraison.*

Le troisième axe concerne la réduction des gains découlant de la transgression d'une règle. Si les gains n'existent plus, la tentation de transgresser les limites est moins forte et le passage à l'acte devient beaucoup moins alléchant.

- *Si les activités des bars étaient régulièrement contrôlées, et les infractions chroniques dûment sanctionnées, la perspective de réaliser des bénéfices faciles s'estomperait très rapidement. La professionnalisation des gérants d'établissements se traduirait immédiatement par un meilleur contrôle de leurs clients. L'activité des bars ne serait pas éliminée (du moins celle de ceux qui joueraient le jeu), elle serait seulement régulée.*
- *Les « micros-bars » se tiendraient mieux : les débridages de limiteurs de musique coûteraient cher et ne se produiraient plus, les « bars dehors » seraient éradiqués, les mégots n'auraient plus à être collectés tous les matins par le service du nettoyage. Le vacarme collectif, le tapage nocturne, les débordements en tous genres ne seraient plus la hantise des riverains. Ceux-ci pourraient récupérer leur quartier, vivant mais civilisé...*
- *Si les coursiers motorisés des établissements du secteur étaient remarqués par une autorité publique quelconque (nationale, locale) lorsqu'ils ignorent délibérément les rues en sens interdit, si les stationnements des voitures et camions sur la piste cyclable, ou le stationnement en double file de longue durée, étaient effectivement constatés, et si toutes ces infractions étaient sanctionnées, nul doute que ces abus disparaîtraient. Les outils de télé-verbalisation et de vidéo-verbalisation pourraient avantageusement être expérimentés dans notre quartier pilote...⁵⁰*

Quatrième et dernier axe : empêcher la transgression en démontant les argumentaires qui la justifient. Pour y parvenir, il faut pouvoir agir à plusieurs niveaux grâce des dispositifs qui facilitent le respect de la loi, qui mettent en place des règles compréhensibles, qui contrôlent l'effet des « déshinibiteurs » (alcool, en tête).

- *Vigiles, chuteurs, « poteaux chuteurs », affichettes et flyers ont pour mission essentielle de rappeler l'existence de règles de civilités. Il s'agit de faire comprendre cette évidence : les riverains des établissements n'ont*

⁵⁰ <http://lequotidien.lefigaro.fr/epaper/viewer.aspx>

*aucune position de principe contre la fête, contre la consommation d'alcool, contre des formes variées de convivialité festive, à condition que leur environnement soit respecté. Les riverains souhaitent seulement se protéger de la toxicité qu'on leur impose.*⁵¹

- *Dans cette perspective, il est temps d'en finir avec ces discours tendancieux visant à intimider les riverains, à justifier toutes les formes « d'expressivité⁵² » des comportements de celles et ceux qui veulent faire la fête, à se moquer de celles et ceux qui ont besoin de se reposer et de dormir dans le calme.*
- *Il est opportun de casser les associations d'idées qui valorisent déshinibitions - alcool - fête - volume - ambiance - bruit - cris. Il faut au contraire rappeler que la répression de l'ivresse correspond à un thème majeur de santé publique. Il est nécessaire de souligner qu'uriner et vomir dans la rue n'est glorieux ni pour les hommes ni pour les femmes. Il est utile de répéter que espace public et espace privé sont distincts. Etc.*

À travers ces quelques exemples, toute personne de bonne foi comprendra que les techniques de la prévention situationnelle sont à la fois pacifiques et efficaces. Elles permettent de restaurer du lien social par le simple respect mutuel des habitants et des usagers de la Ville. Pour conclure sur la prévention des débordements liés à la mono-activité de l'alcool, on soulignera deux points à prendre plus particulièrement en compte dans la suite des travaux engagés entre la Mairie de Paris et les associations regroupées au sein du réseau Vivre Paris !

Mentionnées dans les liens internet proposés au début de ce chapitre, d'innombrables études nationales et étrangères ne laissent en effet aucun doute sur deux points essentiels. En premier lieu, si la qualité d'un espace public dépend de son aménagement, elle est également étroitement liée à la façon dont il est géré : *la visibilité des règles d'usage est d'une importance primordiale, la présence d'un « maître des lieux » également.*

En second lieu, *la gestion des « interstices » est particulièrement critique.* Situés parmi d'autres espaces davantage caractérisés, les « interstices » sont des espaces indéfinis, des endroits où personne n'est plus responsable. Dans le Village Timbaud, les « interstices » sont ces quelques mètres qui séparent les bars les uns des autres. Si, bon gré mal gré, quelques gérants de bar de notre quartier (mais ils constituent encore une minorité) ont fini par accepter la charge d'affirmer une présence devant leurs établissements (vigiles, chuteurs, « poteaux chuteurs », affichettes, flyers), en revanche, les autorités publiques ont complètement déserté les lieux. Or, la gestion des interstices pose deux problèmes. *En soirée et jusqu'à l'heure de fermeture*, vigiles et chuteurs font ce qu'ils peuvent pour organiser un semblant de calme : juste devant les établissements qui les emploie. Ils se font vertement rabrouer lorsqu'ils font mine de s'adresser à des groupes qui déambulent et qui leur rappellent ceci : situés dans l'espace public, les interstices ne sont pas l'affaire du privé. *À la fermeture des établissements, et après la fermeture* : plus personne pour organiser les lieux. N'en déplaise à ceux qui pensent et affirment le contraire⁵³ : pas le moindre équipage de police nationale, pas de traces de police de proximité, pas de correspondants de nuit, pas d'îlotiers, pas d'agents verbalisateurs. Rien. Juste le chaos.

⁵¹ http://www.ligue-cancer.net/cd06/article/9455_desintoxiquer-les-espaces-publics-espace-sans-tabac-

⁵² Cf. par exemple l'argumentaire de Nuits Capitales, déjà cité plus haut, page 18: « *La Nuit parisienne est souvent associée aux idées de nuisances sonores, insécurité et autres notions négatives qui tendent à freiner son expressivité et son développement.* »

⁵³ Cf. notre analyse à partir de la page 24

33 - Les leviers du changement, deux acteurs publics : l'Obvp, la Semaest

- *« En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement. »⁵⁴*

Dans le cas qui nous occupe, la dégradation de l'environnement est attestée de façon concordante par de multiples sources (cf. la quarantaine de pages précédentes...). Face à une situation gravement dégradée, chroniquement dangereuse, nous demandons donc l'application du « principe de précaution ». Ce principe est mis à toutes les sauces. Pourquoi ne pas le mobiliser pour la préservation de la santé publique des riverains, des alcoolisés, des employés des établissements recevant du public ?

Rappelons quelques évidences. Le divertissement d'une minorité de personnes ne doit pas gâcher la vie d'une majorité. En soirée et la nuit, une majorité de personnes cherche généralement à se reposer puis à dormir, de façon à récupérer et travailler le lendemain matin. À minuit, c'est une journée finit et une autre qui commence ; après minuit, pour une majorité de personnes, ce n'est pas la « veille » qui continue (dans les deux sens du terme), c'est un nouveau jour qui commence.

Fortement alcoolisés, désinhibés, non encadrés, les groupes deviennent des bandes, des hordes, des foules qui ne respectent aucune règle de vivre ensemble. Il est temps de marquer un coup d'arrêt : il est urgent d'arrêter de faire semblant de croire que la réglementation est respectée. Elle ne l'est pas, dans pratiquement tous les aspects qui concernent la vie nocturne de la majorité des citoyens. Elle ne le sera pas sans la mise en œuvre dans la durée d'un contrôle visible des établissements et de leurs consommateurs.

À nouveau des propos excessifs de riverains exaspérés ?

Relisons ce qu'écrivent deux sénateurs, l'un de gauche et l'autre de droite, René Vandierendonck et François Pillet. Ils sont les auteurs du Rapport d'information n° 782 (2011-2012), fait au nom de la commission des lois, déposé le 26 septembre 2012, et intitulé : « *De la police municipale à la police territoriale : mieux assurer la tranquillité publique* ».⁵⁵

- *« La notion de tranquillité publique, si elle ne figure pas parmi les quatre finalités principales de la police municipale tels qu'énumérées au premier alinéa de l'article L 2212-2, est cependant évoquée au 3^{ème} alinéa du même article : « Le soin de réprimer les atteintes à la tranquillité publique telles que les rixes et disputes accompagnées d'ameutement dans les rues, le tumulte excité dans les lieux d'assemblée publique, les attroupements, les bruits, les troubles de voisinage, les rassemblements nocturnes qui troublent le repos des habitants et tous actes de nature à compromettre la tranquillité publique ». Les troubles à la tranquillité sont ainsi dus à des délits mineurs ou à des comportements considérés comme peu civiques, individualistes ou marginaux. Ces comportements affectent la tranquillité des habitants à leur domicile ou sur la voie publique et contribuent à générer ce qu'il est convenu d'appeler le « sentiment d'insécurité ».*
- *Or, il semble que l'on assiste depuis plusieurs années, à un élargissement et à un certain « durcissement » de cette notion de tranquillité publique. Quelle que soit leur tendance politique, il est en effet de plus en plus fréquent que*

⁵⁴ Principe 15 de la Déclaration de Rio (1992), http://fr.wikipedia.org/wiki/Principe_de_pr%C3%A9caution

⁵⁵ http://www.senat.fr/rap/r11-782/r11-782_mono.html

les maires développent une politique de tranquillité publique très active et comportant une « dose » de répression plus forte. Il s'agit, d'une part, de lutter contre un « sentiment d'insécurité » qui semble devenir de plus en plus fort et, d'autre part, de répondre aux sollicitations d'administrés qui tolèrent de moins en moins des comportements « incivils » eux-mêmes en progression. Naguère considérés comme quelque peu obsolètes, les pouvoirs de police liés à la tranquillité publique sont réactivés et renforcés, avec de nombreux arrêtés municipaux (...) »⁵⁶.

Certes, nous n'avons pas oublié que la répartition des pouvoirs à Paris n'est pas tout à fait ordinaire. On nous a suffisamment resservi l'argument pour qu'il ne nous échappe plus. Cependant, avec un peu de bonne volonté de la part des acteurs institutionnels, ce ne serait pas un exploit d'expérimenter à Paris ce qui a fait ses preuves ailleurs en France...

- <http://champagne-ardenne.france3.fr/2013/01/30/la-chapelle-saint-luc-des-agents-pour-tranquilliser-la-population-191069.html>
- <http://www.lemeilleurdemarseille.fr/actions-solidaires/logement/11873-100-%C2%AB-agents-de-tranquillite-%C2%BB-deployes-dans-les-cites-habitat-13>
- <http://www.ch-counil.com/article-tranquillite-publique-qui-fait-quoi-dans-la-ville-115647032.html>
- <http://www.lemainelibre.fr/actualite/le-mans-permanence-des-agents-de-tranquillite-08-08-2012-40414>
- <http://www.paris-normandie.fr/actu/dieppe-des-agents-de-tranquillite-et-de-mediation>
- http://www.laurent-mucchielli.org/public/Villes_sans_police_municipale.pdf
- http://www.ville-armentieres.fr/rubrique/cadre_de_vie/tranquillite_pub.php
- <http://www.police-nationale.net/agent-de-mediation-de-prevention/>
- http://www.iau-idf.fr/fileadmin/Etudes/etude_140/Securite_et_tranquillite_publique_en_IdF_metiers_acteurs..._Tome_1.pdf
- http://www.argenteuil.fr/uploads/Document/d1/3747_1308241952_dossier-tranquillite-publique-mag-Juin2010.pdf
- <http://www.ville-leslilas.fr/annu/0-0-239/>
- <http://www.lmh.fr/accueil-general/accueil-locataires/tranquillite>
- <http://www.ville-chevilly-larue.fr/Vos-services-publics/Services-municipaux/Tranquillite-publique>
- http://www.prevention-delinquance.interieur.gouv.fr/fileadmin/user_upload/00-Page_d_accueil/CIPD_Guide_mediation-1.pdf
- <http://www.ville-colomiers.fr/index.php/Outils/imprimer?idpage=298&idmetacontenu=>
- <http://www.colombes.fr/tranquillite-publique/prevention-et-securite-108-agents-a-votre-service-577.html>

Le rapport précité du Sénat indique (page 139) que Paris emploie 2 330 Agents de Surveillance de Paris (ASP)⁵⁷. Nous proposons d'en distraire une dizaine (ce chiffre sera

⁵⁶ http://www.senat.fr/rap/r11-782/r11-782_mono.html#toc37

⁵⁷ https://fr.wikipedia.org/wiki/Agent_de_surveillance_de_Paris#Habilitations_judiciaires

justifié un peu plus bas) pour poser les premières bases, expérimentales, d'un Office du Bon Vivre à Paris (Obvp).

C'est en effet le titre que nous suggérons pour ce nouvel interlocuteur institutionnel, indispensable pour coordonner une politique de prévention situationnelle dont nous demandons la mise en œuvre rapide à Paris, en commençant par le 11^{ème} arrondissement qui serait ainsi, une fois de plus, un territoire pilote.

Nous avons bien compris qu'il ne serait pas politiquement correct d'évoquer la « tranquillité de Paris »... Oups, quelle horreur, on ose à peine écrire le mot... « Bonnet de nuit », « Réveiller Paris », Berlin, Barcelone, Londres, et toutes ces sortes de sornettes... Nous avons bien retenu notre leçon. Par contre, se préoccuper du Bon Vivre à Paris, voilà qui devrait rassembler toutes les parties prenantes : les fêtards, les gérants d'établissements, les autorités municipales et nationales, voire internationales, ainsi que les riverains...

Quelles seraient les missions de l'Office du Bon Vivre à Paris (Obvp) ? À ce stade, il est un peu tôt pour les décrire complètement. On peut cependant dessiner les premiers repères du cahier des charges.

- *Définir les axes d'une politique de prévention situationnelle pour Paris ;*
- *Décliner cette politique à Paris, en l'expérimentant dans le 11^{ème} arrondissement avant toute généralisation ; définir un protocole d'expérimentation (méthode, durée, modes d'évaluation, acteurs, etc.) ;*
- *Coordonner les acteurs de cette politique : quelques fonctionnaires municipaux (un chef de projet, des agents de surveillance de Paris) ; les associations de riverains et de gérants d'établissements recevant du public ; la préfecture de police et les Commissariats locaux ; les organismes experts du domaine (Bruitparif, etc.), - mais nous rappelons ici que nous ne voulons pas des Pierrots de la Nuit dans le cas de l'expérimentation du 11^{ème}.*
- *Expérimenter des outils spécifiques : une hotline municipale (répondeur téléphonique, messagerie internet) ;*
- *Animer un groupe de travail ad hoc, afin de consolider les retours d'expériences de grandes agglomérations confrontées aux mêmes problématiques : Toulouse, Bordeaux, Toulon, Rennes, Nantes, Genève, Amsterdam, Berlin, Lisbonne, Porto, Madrid, Malaga, etc.*

Il s'agit en somme de se donner les moyens de résoudre une fausse difficulté en mettant fin à un vrai cauchemar.

- Soit, constatant que le chaos s'installe en l'absence d'un « maître des lieux », on préserve la santé des Parisiens et on institue un horaire plus favorable au repos des habitants, comme dans la plupart des villes de province : tout ferme plus tôt.

- Soit, constatant que le chaos s'installe en l'absence d'un « maître des lieux » (bis...), on institue une présence visible dans les périodes nocturnes où elle fait si cruellement défaut. Ceci implique la mobilisation d'effectifs réellement disponible aux heures critiques, notamment entre 22 :00 et 6 :00 du matin. On renonce ainsi à cette lamentable hypocrisie qui consiste à dire : *en effet, c'est le chaos, ça ne serait pas mal d'avoir une présence institutionnelle mais il n'y a pas les effectifs, donc, il n'y a personne ; mais le chaos, lui, est bien là ; c'est bien malheureux, souffrance des riverains, etc.*

On a commenté plus haut (voir page 24) le fait suivant : pour nombre de policiers, le contrôle des débits de boissons et le combat contre les incivilités constituent probablement des activités moins valorisantes que la lutte contre la criminalité, qui

correspond davantage à l'image qu'ils se font de leur profession. Cette hypothèse se traduit dans certaines réponses peu accueillantes du Commissariat lorsqu'un habitant téléphone pour demander de faire cesser un tapage nocturne. Elle explique aussi sans doute pourquoi des infractions, constatées, ne sont pas verbalisées car considérées comme mineures par un équipage de Police peu sensibilisé à nos préoccupations.

Dans ces conditions, faire appel à des Agents de Surveillance de Paris (ASP) représente une possibilité réaliste. Assermentés, ces agents peuvent intervenir efficacement en concrétisant sur le terrain une application immédiate de la « prévention situationnelle » et de la « stratégie de la tenaille » : dialogue et prévention ; contrôle et verbalisation. Volontaires, ces agents se verraient proposer un horaire qui les ferait travailler en soirée et en nuit. Leurs conditions de travail seraient bien entendu négociées afin de tenir compte des contraintes de leurs missions de service public. On pourrait imaginer un scénario dans lequel une équipe de quatre ASP tournerait le jeudi, vendredi et samedi entre 22 :00 et 5 :00 sur un territoire dont elle serait responsable dans la durée. L'équipe serait ensuite en repos puis reprendrait son service en début de semaine avec un horaire moins sévère (par exemple entre 21:00 et 02:30). Nous évoquons une dizaine d'ASP pour une première phase expérimentale : ce chiffre constitue une base pour disposer des effectifs nécessaires aux heures utiles ; pendant que quatre agents travaillent, les autres sont en repos, en formation ou dans des activités moins contraignantes.

Tout cela est bien joli mais ça va coûter de l'argent... Que répondre à cette objection ? D'un part, le cabinet du Préfet nous a indiqué qu'il ne fallait pas se faire d'illusions sur l'arrivée massive de renforts de policiers (cf. la déclaration écrite reproduite en page 6). Il faut bien chercher ailleurs.

D'autre part, bien que nous ne disposions pas d'éléments précis, nous pouvons supposer qu'avec un statut, une formation initiale, un régime indemnitaire différents, etc., le budget de fonctionnement d'ASP est moins élevé que celui de policiers. Par ailleurs, la mise en œuvre de l'Obvp va se traduire par des rentrées d'argent qui diminueront ensuite mais qui peuvent représenter au début des sommes non négligeables. En effet, avant que l'ensemble des établissements n'affiche un comportement irréprochable, la constatation de nombreuses infractions se traduira par des verbalisations rémunératrices. Ces rentrées se tariront ensuite assez rapidement, car les comportements devraient changer assez vite. Mais des dépenses significativement diminuées dans d'autres secteurs (nettoyement, par exemple) pourraient compenser le bilan économique de la structure.

Ensuite, on peut affirmer que le coût de fonctionnement de l'Obvp représente en réalité bien peu de chose par rapport aux dommages de tous ordres subis par une population très diversifiée (âge, sexe, condition physique, statut social, etc.).

Enfin, dans la perspective des prochaines élections municipales, il ne fait aucun doute que les électeurs sauront se souvenir des premières autorités municipales qui se décideront à traiter leurs vrais problèmes. La plupart des clients des établissements recevant du public dans notre quartier ne vote pas dans l'arrondissement, la plupart des assoiffés ne vote pas du tout, la plupart des habitants du quartier savent pour quelles raisons ils ne dorment pas.

A cet égard, le Collectif est prêt à apporter gracieusement sa contribution à la formation des agents de l'Obvp. D'une part, certains d'entre nous ont acquis des expertises reconnues dans des domaines utiles : communication, formation théorique et pratique aux métiers de la sécurité, conduite de projet, expérimentations sociales, etc. D'autre part, l'expérience de concertation accumulée depuis la création du Collectif peut être directement réinvestie dans la suite du processus.

Pour donner un exemple, nous pouvons suggérer quelques unes des compétences utiles pour le futur chef de projet de l'Obvp. Voici une série de thèmes qui paraissent indispensables pour définir les contours du poste de chef de projet : connaissance des responsabilités et du fonctionnement des acteurs de la Ville ; bases réglementaires et législatives des problématiques en jeu (alcool, bruit, terrasses, ...) ; sensibilisation aux thèmes de santé publique ; éthique du bien commun et exigences du service public ; prise de parole en public, dans des contextes collectifs tendus ; techniques de gestion des conflits et du stress ; management de projet et conduite des processus participatifs ; prévention situationnelle, rôle du tiers et processus de médiation.

Parallèlement au lancement de l'Office du Bon Vivre à Paris (Obvp), nous demandons la mise en mouvement rapide de la Semaest⁵⁸ sur les problèmes qui ont fait l'objet de ce Quatrième bilan de situation. Nous avons déjà détaillé (cf. à partir de la page 12) pourquoi nous pensons que la situation d'un quartier entier de Paris ne serait pas dégradée aussi rapidement si cette société d'économie mixte avait été mobilisée plus tôt. Il est permis de voir une heureuse coïncidence entre notre « vœu » et le Communiqué de presse du 3 avril 2013 que nous reproduisons ci-dessous.

- *« Foncière Paris Commerces : un partenariat en faveur du commerce de proximité à Paris La Mairie de Paris, la Semaest et la Caisse des Dépôts signent un partenariat pour pérenniser l'action publique menée en faveur du commerce et de l'artisanat dans les quartiers parisiens.*
- *650 commerces de proximité, soit 75 000 m², se sont déjà installés ou maintenus grâce à cette action. Depuis 2004, la Ville de Paris a missionné la Semaest (société d'économie mixte) pour mener des actions de préservation et de développement du commerce de proximité et de l'artisanat dans de nombreux quartiers parisiens. Dans le cadre des opérations Vital'Quartier notamment, la Semaest intervient pour acheter, par voie de préemption ou de gré à gré, les locaux commerciaux situés dans des zones touchées par la mono-activité ou la désertification commerciale, afin d'y réimplanter des commerces de détail, à des loyers compatibles avec leur activité. Grâce à cette action publique, les tendances à la mono-activité et à la disparition des commerces ont permis d'être inversées.*
- *Dans de nombreuses rues où l'opération Vital'Quartier s'est développée, les commerces de proximité réinstallés par la Semaest ont ainsi entraîné l'arrivée spontanée de nouveaux commerces, contribuant à amplifier les résultats de cette action, et permettant d'enclencher un cercle vertueux. C'est ainsi que sur le quartier Belleville, où l'objectif était de lutter contre la désertification, le nombre de locaux vacants est passé de 303 à 180 dans l'intervalle de l'opération. De la même manière, le nombre de grossistes sur le secteur Beaubourg-Temple est passé de 733 à 593, soit une baisse de 19 %. Au total, sur l'ensemble des territoires d'intervention de la Semaest (Vital'Quartier, Château-Rouge, Claude Bernard, Cour de l'industrie, Viaduc des Arts...), près de 650 commerces de proximité, soit 75 000 m², se sont installés ou ont maintenu leur activité. Poursuivre l'action en faveur du commerce de proximité : En 2015, la plus ancienne des opérations, Vital'Quartier 1, se termine (secteurs : Saint-Denis, Beaubourg- Temple, Sedaine-Popincourt, Fontaine-au-Roi, Daumesnil-Montgallet et Belleville).*
- *Dans le but de pérenniser sa réussite et d'éviter le retour à la mono-activité ou à la vacance, il a été décidé, soit de vendre les locaux aux commerçants installés, soit de « sanctuariser » une cinquantaine de boutiques de*

⁵⁸ <http://www.semaest.fr/article/fonciere-paris-commerces-un-partenariat-en-faveur-du-commerce-de-proximite-paris>

l'opération en les transférant dans le patrimoine d'une société foncière, détenue majoritairement par la Semaest et la Caisse des Dépôts et à laquelle se joindront d'autres investisseurs.

- *C'est le sens du protocole qui vient d'être signé à l'Hôtel de Ville entre Lyne Cohen-Solal, Adjointe au Maire de Paris chargée du commerce, de l'artisanat, des professions indépendantes et des métiers d'art, Philippe Ducloux, Président de la Semaest et Stéphane Keïta, Directeur du développement territorial et du réseau de la Caisse des Dépôts. Cette foncière baptisée « Foncière Paris Commerces » aura également la capacité d'intervenir en faveur du commerce de proximité dans d'autres secteurs que les actuelles opérations Vital'Quartier⁵⁹.*

Il n'est pas interdit de penser que de nouvelles perspectives, plus favorables aux riverains, s'ouvrent devant nous dans la mesure où le Président de la Semaest et l'Adjoint au Maire de Paris chargé de la qualité des services publics municipaux, de l'accueil des usagers et du bureau des temps, Conseiller du 11^{ème} arrondissement de Paris, sont une seule et même personne.

34 - Changer pour une méthode plus efficace, respecter un rythme à la hauteur des enjeux, identifier un interlocuteur responsable au sein de la Mairie du 11^{ème}

Il n'appartient évidemment pas aux riverains de décider des interlocuteurs que la Mairie veut bien nous désigner pour s'occuper de nos graves difficultés. En revanche, si nous remercions l'actuel « Médiateur des Nuits parisiennes » du 11^{ème} arrondissement pour le temps qu'il a bien voulu nous consacrer, ainsi que pour son implication dans nos dossiers, nous estimons que le bilan de ces trois dernières années n'est pas favorable à la poursuite des formes de travail observées jusqu'à aujourd'hui.

Nous sommes donc à la disposition du prochain interlocuteur que la Mairie voudra bien nous indiquer. Fort de notre expérience, nous nous sommes prêts à nous mobiliser immédiatement, à la convenance de ce nouvel interlocuteur. Ensemble, avec tous les acteurs aujourd'hui bien identifiés, nous sommes impatients de poursuivre notre contribution au développement du Bon Vivre à Paris. Nous avons vraiment besoin d'un retour rapide de la tranquillité et de la dignité d'un quartier trop longtemps martyrisé.

Pour autant, notre engagement doit trouver sa contrepartie chez nos interlocuteurs institutionnels, à commencer par le Maire du 11^{ème}. La nature des problèmes rencontrés est telle que l'implication du Premier élu de l'arrondissement constitue un élément-clef de la solution. Si le Maire est capable de dégager du temps pour se consacrer aux grands sujets de l'actualité du pays, il doit aussi faire preuve de la disponibilité nécessaire au traitement et au suivi de dossiers dont dépend la qualité de vie au quotidien des citoyens qui lui ont confié la responsabilité de la gestion du bien commun local.

Nous voulons rappeler ici que depuis décembre dernier nous avons demandé à trois reprises à être reçus par le Maire du 11^{ème} - en vain. Si nous attribuons cette fâcheuse négligence au cumul de très nombreuses responsabilités, traduisant l'engagement tous azimuts et le dynamisme du Maire, nous aimerions le voir s'impliquer plus personnellement et plus concrètement dans nos dossiers. En effet, certaines de ses prises de position nous rassurent sur le fait qu'il pourrait réellement partager nos préoccupations s'il s'en donnait les moyens. Prenons l'exemple de l'un des rôles de premier plan qu'il a récemment joués.

⁵⁹ <http://www.semaest.fr/sites/default/files/cpprotocolefonciere030413.pdf>

Dans la proposition de résolution qu'il a déposée avec ses collègues François Brottes, Jean-Marc Ayrault, Elisabeth Guigou et Jean Grellier, M. Patrick Bloche, rapporteur,⁶⁰ indique que :

- « *les évolutions technologiques de la dernière décennie ont créé de nouvelles opportunités d'échanger et d'accéder à l'information. (...) La protection des données personnelles constitue un véritable enjeu juridique et sociétal, mais également économique tant celles-ci sont devenues l'or noir de l'économie numérique. La gratuité des services offerts dans l'environnement en ligne a, de plus en plus souvent, pour contrepartie la collecte, l'usage et le transfert de ces données. Celles-ci font l'objet d'une commercialisation et sont utilisées afin de constituer les profils des utilisateurs-consommateurs, sans aucune information de ces derniers. L'autorégulation ne peut suffire en la matière, c'est pourquoi il convient, par des règles juridiques, de responsabiliser les entreprises. (...)*- *En ce qui concerne les mineurs, il conviendrait d'imposer un haut niveau de protection par défaut ainsi que l'instauration d'obligations et d'exigences spécifiques au traitement des données personnelles des mineurs. Toutefois, la réglementation ne suffit pas et une campagne d'information destinée à sensibiliser les citoyens, et notamment les plus jeunes, aux enjeux liés à la vie privée et à la protection des données personnelles à l'heure du numérique ainsi qu'à les informer de leurs droits, devrait être lancée sans attendre. (...) En premier lieu, un certain nombre d'évolutions technologiques devraient être mieux encadrées. (...) En second lieu, la place des autorités de contrôle devrait être renforcée.⁶¹ »*

Protéger les auteurs contre certains de leurs propres comportements ; compenser l'insuffisance de l'autorégulation ; responsabiliser certains acteurs à l'aide de nouvelles règles juridiques ; combiner réglementation, sensibilisation, information sur les enjeux ; mieux encadrer certaines pratiques et renforcer la place des autorités de contrôle : on dirait un copier-coller du programme que nous avons décrit pour l'Obvp. Dès lors, on comprend mieux pourquoi les riverains de toutes les rues du Village Jean-Pierre Timbaud attendent la mobilisation personnelle de leur Premier élu.

35 - Pour retrouver leur qualité de vie, les riverains lancent un appel à l'aide à d'autres acteurs institutionnels (Défenseur des droits ; Procureur de la République de Paris ; Ministères de la Justice, de l'Intérieur, du développement durable et de l'énergie, des Affaires sociales et de la Santé ; Sénateurs Vandierendonck et Pillet)

Parallèlement à la remobilisation de la Mairie du 11^{ème} et de la Mairie de Paris, le Collectif a décidé de demander l'intervention d'autres acteurs institutionnels. Face à des difficultés chroniques lourdes de conséquences, nous estimons que nous avons perdu trop de temps, que nous avons perdu trop de qualité de vie, et qu'il est nécessaire que nous soyons fermement soutenus dans nos actions.

C'est pourquoi nous entendons communiquer ce Quatrième bilan de situation aux entités suivantes : le Défenseur des droits ; le Procureur de la République de Paris ; les Ministères de la Justice, de l'Intérieur, du développement durable et de l'énergie, des Affaires sociales et de la Santé ; les Sénateurs René Vandierendonck et François Pillet, auteurs du Rapport cité page 47.

⁶⁰ Rapport fait au nom de la Commission des Affaires Européennes sur la proposition de résolution européenne (no 4195) de Patrick Bloche et les membres du Groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et apparentés relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel au sein de l'Union européenne, notamment dans le cadre de la réforme de la directive 95/46/ce, et présenté par M. Patrick Bloche

⁶¹ <http://www.assemblee-nationale.fr/13/rapports/r4326.asp>

4 - ANNEXES

Annexe 1 - Quelques traces du Gibus sur l'internet

<http://www.myspace.com/clubbingbitchyjose/blog/291705091>

Extrait du livre sur les 40 ans du GIBUS

Les années folles

En s'ouvrant pleinement au monde gay, le Gibus affirme sa position sur la scène club et s'impose comme le lieu le plus déjanté, mixte et ouvert d'esprit de la capitale.

À la fin de l'année 1997, grâce, notamment, aux afters Suspect de Valery B, Gilda et La Chose, le Gibus est parvenu à attirer une clientèle gay d'ordinaire plus habituée à sortir au Queen, aux Bains Douches, aux Folies Pigalle ou au Palace (qui a fermé ses portes en 1996). Dans les mois qui suivent, le Gibus va franchir un pas supplémentaire et s'installer comme un « spot » majeur de cette scène.

José connaît le réseau gay sur le bout des doigts. Il organise les soirées house Bush et Peach aux Folies Pigalle, où il exerce aussi comme physio. À la porte, le jeune homme se montre intraitable, très dur parfois (surtout si vous ne le connaissez pas), si bien, qu'un soir, des touristes anglais, vexés de s'être radicalement vu refuser l'entrée, l'interpellent en le traitant de « bitchy » (« garce » en français). Un surnom qu'il gardera avec humour et qui lui vaudra d'être communément appelé ainsi : Bitchy José. Dans le cadre de ce travail, il rencontre Claude Taieb, le petit frère de Stéphane Taieb, qui fréquente avec assiduité la célèbre discothèque de Pigalle. Il souhaite vivement que le Gibus puisse, lui aussi, avoir de telles soirées. Il propose à Bitchy José de participer à ce nouveau pari fou : faire du Gibus un lieu phare des nuits gay. « J'étais surpris par cette proposition, avoue Bitchy José. Je ne connaissais pas bien le Gibus. J'ai demandé à mon ami Eric Dahan, journaliste à Libération, ce qu'il en pensait. Sa réponse : "vas-y, fonce, tente ta chance. »

Dans un premier temps, José s'occupe de la porte des afters de Valery B, Gilda et la Chose, puis le club l'encourage à monter sa première soirée. Le garçon tient à se distinguer de la concurrence et pense à un nouveau concept : une avalanche de DJs, un par heure (en moyenne, les boîtes en prévoient deux ou trois par soir), avec une communication rentre-dedans. Les magasins, les bars, les restaurants, les salons de coiffure... tout Paris est submergé de pass gratuits (une pratique alors rare). Le nom, lui, est emprunté à la rubrique nocturne « Nuits Blanche » tenue chaque semaine par Eric Dahan dans Libération : Nuit Blanche.

La première édition se déroule en novembre 1997. Le résultat dépasse largement les espérances : « Les gens se battaient pour entrer, nous étions complètement débordés, on ne s'attendait pas à une telle affluence ! » se souvient Stéphane Taieb. Face à cette réussite, la Nuit Blanche, initialement conçue comme une soirée unique, va se renouveler, un samedi par mois, **adoptant vite un horaire exceptionnel : minuit-midi non stop ! Certains dimanches, elle se prolonge même jusqu'à quinze, voire seize heures...** La promo redouble d'intensité. Le Gibus met l'accent sur le mode de communication par excellence, le flyer, et investit dans des prospectus luxuriants : quatre pages en format A4 et papier glacé... du jamais vu ! Le photographe Kris Gautier, très couru dans le monde de la nuit et de la publicité, est même réquisitionné pour les réaliser. « Il fallait créer une identité forte, souligne Bitchy José. Il y avait une véritable culture du flyer : il devait être un collector que les gens auraient envie d'afficher chez eux. Et ça marche, les Nuit Blanche sont **pleines à craquer, drainant parfois 3000 personnes lors d'une même édition. Dehors, la queue dépasse largement la cour et s'étend sur des dizaines de mètres, les gens doivent parfois patienter jusqu'au petit matin pour pouvoir entrer.**

À l'intérieur, le climat est sulfureux. Emmenée par un Bitchy José surexcité et par ses copines drag queen (La Chose, Aphrodite et Miss Sue, Mercedes, Erica...) tout aussi

déchaînées, une clientèle mixte s'éclate au milieu de strip-teaseuses et de gogo dancers dénudés. Des populations qui n'auraient jamais été amenées, le jour, à se côtoyer, dansent ensemble la nuit. Des « racailles » en jogging, des travestis, des jeunes filles des quartiers chics venues se dévergondner, des gays, des petits minets hétéros branchés, des clubbers surlookés, des ravers, des patrons de sex-shop ou de discothèques venus s'y amuser après avoir bossé... ce grand mélange des genres, cette « arche de José » fantasque et improbable caractérise vite la Nuit Blanche. « C'était frais, glam et coloré... c'était Palace ! sourit Eric Dahan. José avait réussi à réunir les 300 plus beaux petits mecs et nanas de Paris. C'était la meilleure image de la jeunesse française : métissée, cool, perdue, intelligente, rigolote, politiquement incorrecte... **Sans conteste, le Gibus était le meilleur endroit de Paris où sortir.** »

En cette année 1998, tout va pour le mieux, la presse ne tarit pas d'éloges sur le club. **Mais en février, coup de théâtre : le Gibus est frappé par une fermeture administrative. Raison officielle : les plaintes pour nuisances sonores d'une voisine et le retard dans l'envoi du rapport d'insonorisation acoustique.** Une telle interdiction d'exercer peut vite avoir des conséquences économiques dramatiques. Et parfois insurmontables... En 1998, la techno reste victime de préjugés négatifs qui ont (certainement) encouragé cette décision préfectorale. Mais **une défense formidable s'improvise. Le milieu gay - dont le Sneg, Syndicat National des Entreprises Gaies -, les médias, des hommes politiques, Jack Lang en tête, se mobilisent.** L'ancien ministre de la Culture, qui a toujours pris fait et cause pour la techno, écrit même au préfet de police de Paris, Philippe Massoni, pour défendre la boîte de nuit. « Le Gibus était un espace très significatif pour l'expression des nouvelles musiques, explique Jacques Renard, l'ancien directeur adjoint du cabinet de Jack Lang. Il fallait trouver une solution. Il ne devait pas disparaître pour des raisons administratives. La logique artistique devait l'emporter, c'était très important. »

Quelques jours plus tard, grand ouf de soulagement (sauf pour la voisine) : le Gibus peut à nouveau ouvrir ses portes. Le samedi le 21 février 1998, une Nuit Blanche exceptionnelle marque cet événement. « **Cette interdiction aurait pu nous tuer, nous étions très inquiets, précise Stéphane Taieb, mais finalement, elle nous a offert la plus belle campagne de pub que l'on ait jamais eue !** »

Avec les soirées Fresh, Kinky Toy's ou Dispatch, et la Nuit Blanche, bien sûr, le Gibus fait entièrement partie du circuit gay. Devant un tel succès, Bitchy José, directeur artistique (il a succédé à Jean-Marc Soléra), supervise désormais toute la programmation du week-end. FG, la radio phare des gays parisiens, grande partisane des musiques électroniques, s'engage fermement aux côtés du Gibus. « C'était la période où les gays sortaient de leur ghetto, explique Stéphane Taieb, ils organisaient des soirées partout et se mêlaient aux hétéros. On est tombé au bon moment ! Le soutien de FG était tel que les rumeurs les plus farfelues circulaient à notre sujet : FG aurait acheté des parts dans le Gibus, l'animateur, et futur président de la radio, Antoine Baduel, serait devenu le petit ami de Bitchy José ! » Le Gibus invite principalement des valeurs sûres de la house française : WARRIO, Dan Ghenacia, D'Julz, Didier Sinclair, DJ Freddy, Charles Schilling, Emmanuel S ou les futures stars Laurent Wolf et Antoine Clamaran... La Nuit Blanche est une institution. Pour autant, la concurrence - notamment la TGV de Sylvie Chateigner et la Scream de Ludo et Jérôme - est sévère, et **le Gibus poursuit l'utilisation de moyens chocs pour assurer sa pub : toujours des pass gratuits par milliers, des bouteilles de champagne offertes aux VIP... Un des modes de promo les plus extraordinaires consiste en la location d'une grande limousine noire.** À son bord, les drag queen de la Nuit Blanche saluent la foule depuis le toit ouvrant. Autour d'elles, des bikers sur des Harley Davidson les escortent, en plein quartier gay du Marais, où elles descendent déposer des flyers dans chaque bar

et restaurant devant des badauds éberlués : « Les gens n'en croyaient pas leurs yeux, nous non plus d'ailleurs » sourit Stéphane Taïeb.

Le Gibus est sous le feu des projecteurs, les people s'y rendent avec insouciance : Jean-Paul Gaultier, Calvin Klein, Edouard Baer, l'équipe de Groland, Béatrice Dalle, Elodie Bouchez... le Tout-Paris fréquente le coin VIP du Gibus dont Super Nana, ancienne animatrice de la très branchée Radio Sept, s'occupe pendant quelques temps...

« Ce qui était génial, c'est que les célébrités se fondaient dans la clientèle, on ne les voyait pas, rapporte Eric Dahan, elles n'étaient pas les stars de la soirée. Les stars, c'était Bitchy José et les drag queen ! »

La Nuit Blanche repose sur la personnalité de José. Grand, mince, les cheveux décolorés, le teint halé par l'autobronzant, le garçon est l'icône du Paris noctambule. Exubérant, dément et cyclothymique, le héros haut en couleurs mène l'ambiance. José casse des verres - « en face de moi, en espérant que personne ne soit pas dans la ligne de mire » rigole-t-il - et pousse ses amis à faire de même dans le carré VIP, « conséquence : le public nous répondait et ça finissait en bataille rangée ! » Au bout d'un moment, la boîte optera logiquement pour des verres en plastique...

Hôte déjanté, Bitchy José martyrise les clients, célèbres ou anonymes, peu importe : « John Galliano et Béatrice Dalle en ont aussi pris pour leur compte ! » confie-t-il fièrement. Parfois, il n'hésite pas à monter sur scène, le micro à la main, interrompant le mix d'un DJ pour se moquer d'une personne choisie au hasard dans la foule. À certains, il tire les cheveux. À d'autres, il vide une bouteille de champagne sur la tête. Un soir, il asperge ainsi un prince saoudien : « Là, j'ai cru que ça allait mal tourner, admet-il, j'ai vu ses gardes du corps prêts à me tomber dessus... mais lui a été amusé par mon culot et s'est mis à commander notre meilleur champagne toute la nuit ! » Les frasques de José deviennent le moteur de la Nuit Blanche. **Les clubbers savent que quelque chose de fou va se passer. Et José ne les déçoit pas. Une nuit, il déclenche l'alarme d'incendie. Conséquence : une sirène impressionnante retentit**, les lumières se rallument, la sono s'interrompt pendant dix longues minutes. « Stéphane me courait après pour me tuer ! » se rappelle José. Les danseurs, eux, ne s'affolent pas, ils se doutent que c'est encore José qui a frappé, et quand le DJ peut enfin remettre un disque... le Gibus atteint l'orgasme.

L'atmosphère de la Nuit Blanche est intense, très sexuelle. Le système de ventilation est défectueux et une chaleur extrême règne, les corps se dénudent, beaucoup de boys dansent torse nu... **on s'y sent à l'aise, on s'y désinhibe, tout semble permis au Gibus.** Parfois, les videurs interviennent pour arrêter les ébats de couples, ou demandent à des demoiselles de remettre le haut, et de ne pas envisager d'enlever le bas. « Plein d'histoires sont nées là-bas, relate José, j'en ai vu arriver à minuit hétéros et repartir à 6 heures gays, et inversement... ! J'ai dû faire gagner beaucoup d'argent à des pys ! »

Évidemment, Bitchy José est loin de montrer l'exemple. L'homme adore se déshabiller, montrer ses fesses, tripoter ses amis ou d'illustres inconnus. On le voit même offrir une gâterie à un gogo dancer. Backstage, en privé, les ébats se font plus intenses... « Cela pouvait être très trash, avoue Eric Dahan, j'ai quand même une photo de lui, dans les loges, assis sur un marteau ! » La Nuit Blanche devient la grande messe irrévérencieuse et épicurienne des nuits parisiennes. Bitchy José est son prêtre magnifique, attachant et décadent. « On y allait pour s'oublier, pour tomber dans l'excès, remarque Eric Dahan. Les mondains et les branchés bien pensants ne s'y rendaient pas, c'était d'une part trop mixte et populaire pour eux, mais aussi trop libertin, trop extrême... Certains amis refusaient catégoriquement d'y mettre les pieds. D'autres, comme Calvin Klein, adoraient : il y trouvait toujours des petits minets pas farouches ! »

Autour de Bitchy José, ses copines drag queen ne sont pas en reste. Quand ce dernier connaît une petite baisse de forme, elles sont là pour prendre le relais... La Chose, la

créature la plus extrême de la bande, organise en parallèle ses propres soirées au Gibus (notamment la Trash avec Ludo des promoteurs Wake Up, la Peep Chose ou la Kinky Toy's avec José). Elle y reconduit alors, de façon encore plus hard, l'esprit sans limite de La Nuit Blanche. Grande, le crâne rasé, les bas résilles déchirés, les jambes pas épilées, nue sous son kilt, les talons hauts... La Chose représente la drag queen punk, à l'opposé du look glam et sexy de la drag queen « traditionnelle », celle incarnée par la pionnière new-yorkaise Suzanne Bartsche. Ses shows peuvent aller très loin : un soir, sur scène, elle simule un accouchement gore, avec abats achetés chez un boucher en supplément, puis découpe le bébé (en plastique) devant un public ébahi. Une autre fois, elle fait semblant de sortir un gode ensanglanté de son anus. « Elle était choquante, politiquement incorrecte, elle foutait le bordel, c'était génial, c'était surréaliste » rapporte Eric Dahan. Et quand La Chose descend de la scène, c'est pour offrir une fellation à un bellâtre ou pour s'asseoir sur un magnum de champagne devant un client stupéfait. **L'ambiance est telle que la direction doit mettre à l'entrée un écriteau avertissant que les « spectacles » se déroulant à l'intérieur peuvent s'avérer choquants. « J'admire beaucoup Stéphane Taieb de nous avoir supportés ! reconnaît Bitchy José. Aucun autre endroit n'aurait toléré ça. »**

Chaque lundi, les excentricités du Gibus, et spécialement celles de Bitchy José, sont relayées par Eric Dahan dans sa chronique nocturne « Nuits Blanches ». « La soirée et la rubrique étaient indissociables, en parler était un passage obligé, c'était le summum de l'excès de la nuit, souligne Eric Dahan. Je n'avais pas vu un tel mélange depuis le Palace, quand un maçon monté en week-end à Paris se retrouvait à baiser une aristo dans les toilettes. » Les Nuits Blanches deviennent le Dallas du Paris nocturne. Des histoires incroyables y sont contées, le réel, le fantasme, tout semble se mêler... Chaque propos de Bitchy José est élevé à la dignité d'une sentence divine. « Mais cette canonisation était justifiée, il était génial et unique ! » Le 6 décembre 1999, on peut ainsi lire : « Sur l'afro-beat d'Ellias, Bitchy José refaisait surface : "J'ai ramené les Latino Boyzs chez moi après leur show au Cabaret Sauvage, et j'ai pas pu m'asseoir pendant une semaine. Lundi je demande ma Green Card. » Le 5 juin 2000 : « Bitchy José plaqué contre le mur hurlait : "J'ai le cul en feu, envoyez des Canadair d'urgence. »

Au-delà de ses extravagances, Bitchy José incarne une vision rare du clubbing. Il est un hôte hors pair, qui fait rêver les gens, les amuse, leur faire vivre une histoire qu'ils n'oublieront jamais une fois le réel revenu. « Des organisateurs comme ça, après lui, je n'en ai plus jamais vu. Il ne voyait pas la nuit comme une industrie » note Patrick Thévenin, un éminent critique musical français, qui exerçait alors à Nova Mag... Hommage ultime, Eric Dahan ira jusqu'à écrire au sujet de José : « Le fils spirituel de Fabrice Emaer, c'est lui. » Fabrice Emaer, soit le fondateur du mythique Palace...

À partir de 1999, la Nuit Blanche a lieu de manière plus éparse avec les nouveaux directeurs artistiques Christophe Demoulin (1999-2001), Laurent Cohen (2001-2002) ou Big Jourvil (à partir de 2002). Mais l'aura de Bitchy José plane toujours. Il revient d'ailleurs fêter ses anniversaires jusqu'en 2005... Et, quoi qu'il en soit, le Gibus et le monde gay continuent leur belle aventure. Le Figaro titre même un de ses articles avec cette question choc : « Le Gibus, nouveau Queen ? » De nombreuses soirées et afters s'y déroulent, notamment grâce à Christophe Demoulin. Photographe pour divers magazines (L'Affiche, Coda...), le garçon travaille en binôme avec son ami Julien Silk, journaliste (il sera aussi attaché de presse du Gibus). Depuis Londres, où il réside, il débute au Gibus en effectuant du booking pour la Nuit Blanche : il y fait venir une des Djette drag queen star de l'époque, Miss Honey Dijon. Il y importe ainsi de célèbres soirées londoniennes, à l'image de la Queer Nation, de la DTPM ou de la Monsters (qui aura comme client de luxe Boy George !), et révèle à d'autres occasions aussi au public français des peintures comme Smokin' Joe. D'autres rendez-vous, à l'image des soirées Strictly Gay, des afters Tease Me, Faster Pussycat ! Kill ! Kill! ou Push (organisés par

Ludo de Wake Up) et des Tea Dance du dimanche après-midi continuent d'imposer le Gibus comme un espace de liberté rare, engagé, où l'ivresse et la décadence sont élevées au rang d'art.

Du purgatoire rock au paradis gay et house, finalement, il n'y avait qu'un pas.

<http://www.myspace.com/clubbingbitchyose>

Article écrit par ERIC DAHAN (Libération) --

Bitchy José. Dément. Exubérant. Hystérique. Cyclothymique. Les qualificatifs ne manquent pas quand il s'agit d'évoquer le parcours et la personnalité de Bitchy José, prince glam trash de la nuit parisienne. S'il a roulé sa bosse dans presque tous les établissements parisiens (début au Palace, barman au Queen, physio au Folie's Pigalle, où son attitude intransigeante lui vaudra le surnom de bitchy), **José est entré dans la légende en poussant les portes du Gibus.**

Quand en 1996 il s'installe aux commandes du club de République, le Gibus est encore un bastion de la culture punk rock. En l'espace de quelques semaines, Bitchy met le Gibus au diapason de la révolution house. Mais surtout, il instaure avec Nuit Blanche une nouvelle référence en matière de luxe et de déca dance. Radical, il lance le concept de marathon de Djs, où toute l'avant garde des artistes des platines (Antoine Clamaran, W.a.r.r.i.o, Terry, etc.) se relaient toutes les heures pour faire danser la foule jusqu'au dimanche après-midi. Flamboyant, il convoque des armées de drag-queens furieuses et s'autorise tous les excès, tous les délires. En plein milieu de la nuit, il n'hésite pas à déclencher l'alarme incendie, poussant un millier de clubbers incrédules au bord de l'hystérie. Les VIP, princes arabes et autres célébrités qui viennent s'encanailler sont baptisés avec des flots de champagne, et tandis que John Galliano, Jean Marc Barre ou Béatrice Dalle se mêlent incognito à la foule, Eric Dahan le compare, dans sa rubrique Nuit Blanche de Libération, au « fils spirituel de Fabrice Eamer. » Et il à continué de plus belle avec son autre mensuel « PEACH » au Folie's Pigalle de 2000 à 2005.

Sous l'impulsion de Bitchy José, les « Nuits Blanches », les « White Bitch ! » et les « PEACH » se sont affranchies de toutes les règles de la vie diurne pour lever les tabous et élever l'ivresse et la décadence au rang des beaux-arts. La légende de ce pandémonium du clubbing français mériterait de fixer, le temps d'un double CD white bitch ! , leur extravagance et leur magie.

Article écrit par ERIC DAHAN de Libération.

Annexe 2 - Liste des problèmes liés à la mono-activité de l'alcool et pistes de solution (novembre 2012)

description du problème		solutions	acteurs clefs de la résolution du problème	délaï de mise en œuvre
1 attroupements de consommateurs				
11	consommation alcool sur voie publique : ébriété individuelle et collective, verres, gobelets, bouteilles	rappel règles de civilités dans les bars, création de fumeurs, pose d'oriflammes à l'extérieur,	vigiles et chuteurs des bars, sondes bruitparif, pierrots, correspondants de nuit, moyens humains police renforcés, pose de caméras de video surveillance	mettre en œuvre les mesures correspondantes (considérées comme prioritaires à court terme) et mettre rapidement à l'étude les mesures de plus long terme
12	bruit cris bagarres deal drogue agressions pipi vomis débris mégots	limitation par les bars des entrées et sorties à partir d'une certaine heure, verbalisations, maintien de l'ordre public avec la présence constamment visible d'un "maître des lieux", communication en langues étrangères (anglais, espagnol, italien, hollandais, etc.)		
13	blocage du passage public sur trottoirs et chaussée, terrasses illégales sur trottoir et débordant sur chaussée, appropriation espace public pour usage privé : pbs piétons, poussettes, handicapés, voitures, bus	avec flyers et affichettes, étude de scénarios de modification réglementaire des heures de fermeture des établissements		
14	passage bruyants de fêtards d'un bar à l'autre pendant ouverture des bars			
15	sortie des bars et passage bruyants de fêtards après fermeture des bars			
16	circulation ininterrompue des clients entre les établissements bénéficiant de l'ouverture de nuit et gestion de la deuxième vague de sortie à 5:00	mise en place d'un dispositif spécifique pour l'après 2:00 avec obligation de résultat ou fin des autorisation d'ouverture de nuit	établissements concernés, police, mairie	montrer des signes immédiatement visibles de la prise en compte du problème
2 nuisances sonores musique				
21	musique perçue à l'intérieur des immeubles abritant ou voisins de bars ou d'établissements	insonorisation, création de sas isolant, pose de limiteurs, autorégulation des bars, verbalisations	bars, police, bureau action contre nuisances de la préfecture police	obtenir des résultats immédiats, mesures non négociables
22	musique perçue à l'extérieur des bars ou des établissements			
23	non respect de l'heure de fermeture et poursuite concerts	rappel à l'ordre, verbalisations	bars, police, bureau action contre nuisances de la préfecture police	
3 nuisances hygiène salubrité				
31	mégots déchets gobelets plastique bouteilles	rappel à l'ordre, cendriers, fumeurs, verbalisations	bars, service nettoyage	obtenir des résultats immédiats, mesures non négociables
32	poubelles et collecte poubelles à bouteilles	rappel à l'ordre, verbalisations	bars, service nettoyage	
33	graffitis	rappel à l'ordre, verbalisations	police, service nettoyage	
4 stationnement illégal en soirée et nuit surtout,				
41	sur piste cyclable rue jpt	verbalisations	police	immédiat, non négociable
42	devant entrées parking rue saint maur			
5 conduite dangereuse sur voie publique				
51	scooters motos livraisons en sens interdit rue jpt	avertissement de la part de la police, verbalisations	police	le plus tôt possible
52	voitures motos conducteurs alcoolisés : vitesse excessive, klaxons, chocs carrosserie au stationnement et dégarage	contrôle alcoolémie		
6 livraisons d'alcool et de fournitures aux commerces (dont : livraisons réfrigérées très bruyantes)				
61	bruit tôt le matin	rappel à l'ordre	commerçants, mairie	immédiat
62	trottoirs et piste cyclable défoncée			
7	mono-activité de la vente d'alcool	interdiction de nouvelles ouvertures, diversification des activités	mairie, semaest	ultra prioritaire, urgent mais long à mettre en œuvre
8 attitude des gérants de bar				
81	négation des problèmes provoqués par l'établissement ou ignorance (feinte ou réelle) de la réglementation en vigueur	verbalisations, interventions d'un riverain et d'un commerçant "référents"	police, pression du collectif riverains jpt et de l'association des commerçants	immédiat, non négociable
82	manque de constance dans la gestion des nuisances et pas d'autorégulation	anticipation de l'affluence, concertation avec les riverains	responsables des bars, pression de l'association des commerçants, comité de suivi riverains/commerçants	
9 indisponibilité des autorités publiques				
91	impossibilité de contacter les autorités publiques	ligne téléphonique dédiée à la police et chez les commerçants, renforts police	police, bars	immédiat

Annexe 3 - Carte du territoire couvert par le Collectif Riverains Jean-Pierre Timbaud

Carte du Village Timbaud

Jean-Pierre Timbaud, Saint-Maur, Trois Bornes, É. Lockroy, Nemours

